

RECENSEMENT DES PLANS
EN SANTÉ ENVIRONNEMENT
MENÉS DANS LA RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FÉVRIER 2017

Ce travail a été réalisé par
L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Rhône-Alpes

Julien BERRA, Interne de santé publique
Lucile MONTESTRUCQ, Chargée d'études
Martine DRENEAU, Directrice déléguée de l'ORS

Avec la collaboration de Marie-Reine FRADET, Chargée d'études à l'ORS Auvergne

Avec le soutien financier de :
L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Ce rapport est disponible sur le site Internet de l'ORS Rhône-Alpes :
www.ors-rhone-alpes.org

SOMMAIRE

Pour une lecture rapide des résultats de l'étude, vous pouvez vous reporter directement au chapitre « Synthèse » puis « Recommandations », page 20.

1. Contexte	6
2. Objectifs.....	8
3. Méthode.....	8
3.1. Identification des plans et disponibilité	9
3.2. Recherche des plans	10
3.3. Recueil des données	10
3.4. Critères d'exclusion et d'inclusion des plans	12
4. Résultats et analyse	13
4.1. Plans analysés et inclus dans notre recensement.....	13
4.2. Typologie des plans en lien avec la thématique santé environnement.....	14
4.3. Répartition des plans par département	15
4.4. Thématiques de santé-environnement abordées dans les plans.....	18
5. Synthèse et recommandations	20
ANNEXES.....	25
1. Glossaire des sigles et acronymes	25
2. Bibliographie	29
3. Le PNSE3 et ses interfaces avec les autres plans et stratégies (2015) (extrait du PNSE3)	30
4. Fiche de recueil utilisée.....	32
5. Index des plans selon les thématiques	36
6. Sommaire par thématique.....	38
7. Liste des plans recensés.....	1

1. CONTEXTE

Le futur Plan régional santé environnement (PRSE 3), déclinaison en région du Plan national santé environnement (PNSE3, 2015-2019), doit être élaboré en Rhône-Alpes en 2017. Lors de la 1^{ère} Conférence régionale de santé environnement (CRSE) du 26 janvier 2017, promesse a été faite que le PRSE3 devrait être piloté par l'ARS, la DREAL et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et qu'il serait soumis à adoption préfectorale à l'automne 2017 (consultation publique en été 2017).

Ce PRSE3 devra couvrir l'ensemble de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes. Il s'appuiera notamment sur l'évaluation finale du PRSE2, réalisée en 2014 par Pluricité¹, et sur l'état des lieux régional des déterminants de santé liés aux milieux de vie (étude réalisée par le CEREMA et les deux ORS, Auvergne et Rhône-Alpes, avec un financement du Ministère en charge de l'environnement et des ARS Auvergne et Rhône-Alpes²).

L'un des enjeux essentiels de la déclinaison régionale des PNSE est de doter les décideurs et les opérateurs, régionaux et locaux, de méthodes et outils leur permettant de mettre en œuvre, de manière évaluable, des actions concrètes en faveur de la population. Ces actions doivent par ailleurs répondre aux priorités du PNSE3 tout en s'adaptant aux particularismes régionaux (la déclinaison régionale du PNSE3 oblige une dizaine d'actions et invite à des actions libres selon les spécificités régionales). Or, à ce jour, du fait de l'extrême complexité de l'organisation administrative, de la multitude des documents de cadrage existants (plans, programmes, schémas, stratégies, contrats, commissions d'orientation, etc.) et de leurs interférences, à différentes échelles (région, départements, communes, bassins de vie, etc.), ainsi que de la multiplicité des acteurs (décideurs, opérateurs, financeurs, etc.), l'action publique en santé environnement manque de clarté (redondance des actions, difficulté à prioriser, omission de sujets d'importance, etc.).

A titre d'exemple, le PNSE3 précise « *qu'il se place au croisement des politiques publiques en matière de santé et d'environnement* » et il énumère un grand nombre de plans avec lesquels il est susceptible d'interférer (plan écophyto, plan qualité de l'air intérieur, stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, etc.), et souligne la nécessité de se coordonner avec « *les autres démarches structurantes du domaine de la santé environnement* » (cf. Annexe 3). L'instruction du 27 octobre 2015 déclare par ailleurs que la santé environnementale est une thématique transversale qui nécessite un décloisonnement des politiques publiques³.

Dans ce contexte, le futur PRSE3 doit s'efforcer de créer des liens avec les différents autres plans sectoriels, nationaux ou infrarégionaux, ainsi qu'avec les dispositifs réglementaires (sans se substituer à eux), pour une mise en cohérence globale et pour améliorer sa communication sur ses objectifs de santé et d'environnement⁴.

Or en 2016, il apparaissait encore difficile, à l'aune de l'écriture du PRSE3, d'avoir une vision globale sur la prise en compte des enjeux de santé environnement et ce d'autant que la mise en place de la future grande région Auvergne Rhône-Alpes complexifiait davantage ce panorama.

¹ *Evaluation du Plan Régional Santé-Environnement Rhône-Alpes 2011-2014 (PRSE 2). Pluricité, Floirac E. Novembre 2014, 73p.*

² *Santé-Environnement Auvergne-Rhône-Alpes, Etat des lieux 2016. Ministère en charge de l'environnement, ARS, Cerema, ORS. Décembre 2016, 129p.*

³ *Instruction du gouvernement du 27 octobre 2015 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des PRSE.*

⁴ *Proposition d'objectifs pour le 3ème PNSE. Comité technique du PRSE Auvergne-Rhône-Alpes. Janvier 2017, 36p.*

C'est pourquoi, pour pallier cette difficulté, une proposition de réalisation d'un **recensement des plans* réalisés en santé environnement à échelle de la grande région** a été faite par l'ORS Rhône-Alpes.

Cette proposition s'inscrivait comme un préalable indispensable à l'élaboration du PRSE3 dans la nouvelle grande région.

Le PRSE3 prévoit ainsi d'assurer une bonne articulation entre ses actions, à décliner, et d'autres actions, déjà existantes, menées en grande région dans le cadre d'autres plans, en veillant en particulier à les rendre complémentaires, et à les inscrire dans le *continuum* de longue durée des différents plans entrant dans le champ de la santé environnementale (PNSE1 2004-2008 / PRSE1 2006-2010 / PNSE2 2009-2013 / PRSE2 2011-2014⁵ / PNSE3 2015-2019).

⁵ <http://www.prse2-rhonealpes.fr/>

* Le terme de « Plan » est utilisé de manière générique, mais il peut illustrer des programmes, programmations, schémas, stratégies, contrats, commissions d'orientation, etc.

2. OBJECTIFS

Les objectifs du recensement des plans, préalables au PRSE3, ont été :

- D'identifier les principaux plans sectoriels menés en santé environnementale dans la région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'optimiser la place du PRSE3*,
- D'identifier les principaux champs de santé environnement investigués et de proposer des recommandations pour l'élaboration cohérente de futures programmations dans le champ de la santé environnementale, avec notamment l'écriture des fiches actions du PRSE3.

3. MÉTHODE

La méthode de recensement des plans, préalable au PRSE3, a été :

- D'inventorier les différents plans ayant eu cours ces dernières années, d'application régionale et infrarégionale, couvrant au moins un domaine du champ de la santé environnementale, sur les territoires auvergnat et rhônalpin,
- D'analyser ces plans afin de faire émerger les cohérences, les complémentarités ou l'absence de liens entre eux.

L'étendue du champ de la santé environnementale⁶ étant très large, l'ORS a dû, dans un premier temps, borner la définition « santé environnement ». Il a ainsi été décidé de restreindre l'acception de santé environnement aux thématiques décrites dans les précédents plans santé environnement, qu'ils aient été nationaux ou régionaux (PNSE1, PRSE1, PNSE2, PRES2).

Il s'agissait ensuite d'identifier le nombre de plans à lire et analyser.

Un comité de pilotage associant l'ORS, l'ARS et la DREAL a été formé. Ce comité de pilotage s'est réuni le 5 septembre 2016 afin de déterminer la méthode : identification des plans à recenser, précision du périmètre, élaboration des rubriques d'une grille de lecture afin d'harmoniser l'information à recueillir pour chaque plan, etc.

Cette réunion de cadrage a permis de prioriser les plans de santé environnement qui étaient à étudier en insistant notamment sur le fait que pour les plans en environnement (très nombreux), le lien avec la santé devait être clairement objectivé (et réciproquement pour les plans en santé et leur lien à l'environnement).

Il a aussi été décidé que la temporalité d'inclusion des plans dans l'étude devait intégrer celle du PRSE2. Seuls les plans ayant eu cours entre 2011 et 2016 ont été retenus.

Une fiche de recueil d'informations a été établie par l'ORS et validée par le comité de pilotage (cf. grille en Annexe 4).

Une deuxième réunion du Comité de pilotage a eu lieu le 11 janvier 2017 pour rendre compte de l'avancement du travail de sélectivité des plans par l'ORS et présentation des résultats intermédiaires.

* Les dispositifs réglementaires ayant cours en santé environnementales ne seront pas analysés en tant qu'outil de planification.

⁶ La santé environnementale (ou environmental health) - Organisation mondiale de la santé, 1994 - Conférence d'Helsinki

« Elle comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ».

3.1. Identification des plans et disponibilité

La première réunion du comité de pilotage a permis d'établir une liste des principaux plans d'intérêt à recenser : PNSE / PRSE, PRS, Villes santé OMS, Plan locaux de santé environnement, Villes disposant d'agendas 21, villes disposant de Contrats locaux de santé (CLS), etc.), ainsi que les sources pour se les procurer (liens internet, contact professionnel, etc.).

Des informations sur les différents travaux déjà existants ont aussi été données.

C'est ainsi que l'ORS a eu connaissance d'un travail, déjà engagé à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes par le pôle santé-environnement, qui visait à extraire les actions liées à la santé environnementale des différents CLS conclus dans la région Auvergne Rhône-Alpes. Ce document a été communiqué à l'ORS et les résultats ont été inclus dans l'analyse.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes réalisait aussi, dans le cadre du volet transports du PNSE3 à la demande de la DGITM (Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer du ministère en charge de l'environnement), une analyse des mesures liées à la santé environnementale prises dans le cadre des PDU, PLH, et SCOT au niveau national. Bien que non finalisé, ce document de travail a été transmis à l'ORS le 9 janvier pour consultation.

Une réflexion en interne a ensuite été menée au sein de l'ORS afin d'élargir le recensement à d'autres types de plans potentiellement intéressants ; l'idée n'était pas d'être exhaustif ce qui aurait été vain vu la multitude de programmations existantes, mais d'être le plus complet possible.

Le Tableau 1 récapitule l'ensemble des plans qui ont été recherchés et analysés (tous n'ont pas forcément été inclus dans l'étude, cf. § 3.4).

Tableau 1 : Liste de l'ensemble des plans⁷ recensés et analysés

Agendas 21
Ateliers Santé-Ville (ASV)
Contrats locaux de santé (CLS)
Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de la CARSAT
Ecophyto2
PCET/PCEAT
Plan PCB (national)
Plan Cancer (national)
Plan Municipal de Santé (PMS) de la ville de Grenoble
Plan Radon (national)
PPA
PPBE
PREDD
PRSE
PRST
PSST (MSA)
PTS (développés dans le cadre des PRS)
SRADDT
SDAGE/SAGE
SRCAE
Villes actives du PNNS et PNNS
Villes santé OMS

Un glossaire des sigles et acronymes est disponible en Annexe 1.

⁷ Le terme de « Plan » est utilisé de manière générique, mais il peut illustrer des programmes, programmations, schémas, stratégies, contrats, commissions d'orientation, etc.

3.2. Recherche des plans

Une première recherche *via* internet (Google) a été menée. Elle a été ciblée sur les plans ayant une thématique santé environnement à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une deuxième recherche a été réalisée sur différents sites et portails, qu'ils soient institutionnels ou d'information : ARS Rhône-Alpes, ARS Auvergne, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Villes Santé OMS, Plateforme ASV, Plateforme 21, CREEA, PRC, *etc.*

L'exhaustivité des plans n'a pas été recherchée.

3.3. Recueil des données

Une distinction a été réalisée selon la portée des plans.

Pour chaque plan d'envergure, identifié comme ayant un lien avec la thématique de santé environnement, qu'il ait été régional ou infrarégional, la lecture s'est accompagnée d'une grille d'analyse et d'une fiche de recueil d'informations. Ces deux outils, validés par le comité de pilotage ARS/DREAL, ont permis d'uniformiser les informations recueillies et notamment les objectifs, les thématiques appréhendées, ainsi que les grandes lignes opérationnelles concernant la santé environnementale (actions, acteurs, cibles, territoires, *etc.*).

Pour les plans de plus faible portée et/ou ceux implémentés à des échelles infrarégionales (exemples des Contrats Locaux de Santé, des Contrats de ville, des Agendas 21, des Plans locaux de santé, *etc.*), ils ont été inventoriés, sans descriptif issu de la fiche de recueil (*cf.* descriptif de tous les plans en Annexe 5).

L'une des difficultés du recueil a été que pour bon nombre de plans, la thématique de santé environnement restait finalement assez cloisonnée, soit en un volet santé, soit en un volet environnement, au point qu'il faille méticuleusement lire l'intégralité des plans pour identifier les liens entre les aspects sanitaires et ceux environnementaux.

Très tôt, il est donc apparu nécessaire de catégoriser ces plans avant de mener les analyses.

Deux catégories ont ainsi été créées :

- Catégorie 1 : Plans majoritairement axés sur la santé des populations ;
- Catégorie 2 : Plans majoritairement axés sur l'environnement des populations et/ou sur le travail et/ou plans nationaux jugés pertinents.

Le Tableau 2 liste les plans selon leur appartenance à l'une ou l'autre de ces deux catégories.

Tableau 2 : Catégorisation des plans⁸

Catégorie 1 Plans majoritairement axés sur la santé des populations et/ou plan national jugé pertinent (souligné)	Catégorie 2 Plans majoritairement axés sur l'environnement des populations et/ou sur le travail et/ou plans nationaux jugés pertinents (soulignés)
Agendas 21 Ateliers Santé-Ville (ASV) CLS <u>Plan Cancer</u> Plan Municipal de Santé de la ville de Grenoble PRSE PTS (PRS déclinés en PTS) Villes Santé OMS	COG AT/MP (CARSAT) Ecophyto2 PCET/PCEAT <u>Plan Radon</u> <u>Plan PCB</u> <u>PNNS</u> PPA PPBE PREDD <u>PRST</u> PSST (MSA) SDAGE/SAGE SRADDT SRCAE Villes actives du PNNS

La fiche de recueil des données et la grille d'analyse n'ont ainsi été utilisées que pour les plans de la Catégorie 1 (cf. Annexe 4).

Elles ont permis d'uniformiser les informations recueillies sur les critères suivants :

- Intitulé du plan
- Organisme(s) de pilotage du plan
- Objectif(s)
- Période de planification
- Public(s) cible(s) visé(s) par le plan
- Territoire(s) cible(s) du plan
- Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions
- Nombre d'actions identifiées en santé environnement
- Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement
- Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans
- Le plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?
- Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?
- Budget total alloué au plan (en €)
- Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)

Pour les plans de la Catégorie 2, moins orientés sur les volets sanitaires des populations, seuls les critères suivants ont été renseignés :

- Type de plan
- Territoire(s) cible(s) du plan
- Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans

En fin de document sont présentés l'ensemble des fiches de recueil remplies pour chacun des plans recensés, ainsi que l'inventaire des plans de catégorie 2.

⁸ Le terme de « Plan » est utilisé de manière générique, mais il peut illustrer des programmes, programmations, schémas, stratégies, contrats, commissions d'orientation, etc.

3.4. Critères d'exclusion et d'inclusion des plans

Le concept même de la santé environnement étant très large (cf. § 3), des sélections sur certaines thématiques ont dû être faites.

Les principaux critères d'exclusion ont reposé sur les thématiques qui paraissaient trop éloignées ou en marge de la définition de santé environnement et/ou qui n'étaient pas prises en compte dans les PNSE / PRSE ayant eu cours précédemment.

A titre d'exemples, les plans qui traitaient des addictions, des accidents (de la route, domestiques ou de la vie courante), de la biodiversité, des risques technologiques, des risques naturels, de l'alimentation (hors PNNS), de l'activité physique et de l'utilisation de modes doux (quand hors d'un contexte en lien direct avec la santé), n'ont pas été retenus.

A contrario, **l'inclusion** a reposé principalement sur les critères suivants :

- Avoir un ou plusieurs objectifs, ou une ou plusieurs actions, clairement identifiés comme entrant dans le champ de la santé environnement, ou inscrits dans le *continuum* des PRSE1 et 2 : plan environnement ayant un lien clairement objectif avec la santé ou plan santé ayant un lien clairement objectif avec l'environnement, exposition environnementale non volontaire.

Exemples : le CLS de Montluçon ne spécifiait pas de composante environnementale, aucun critère sanitaire objectif sur le PCET de la ville de Voiron, etc.

- Répondre au périmètre défini : territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, période située entre 2011 et 2016 inclus.
- Plan terminé ou en cours de réalisation.
- Accessibilité du plan *via* internet (recherche Google).
- Disponibilité de la dernière version en cours en cas de plans récurrents.
- Enfin, pour chacun des plans recensés, seules les versions les plus récentes ont été retenues (sauf exception commentée).

Exemple pour le plan Ecophyto, seul Ecophyto 2 a été retenu et analysé.

4. RESULTATS ET ANALYSE

4.1. Plans⁹ analysés et inclus dans notre recensement

Le travail de recensement des plans en santé environnement, mené selon la méthodologie préalablement décrite, a conduit à analyser **421 plans**.

Parmi ceux-ci, 179 (43%) ont été retenus car ils respectaient les critères d'inclusion.

Le Tableau 3 récapitule l'ensemble des plans recensés et analysés.

Tableau 3 : Effectif des plans analysés et répondant aux critères d'inclusion

Types de plans	Nombre de plans analysés	Nombre de plans inclus	Pourcentage de plans inclus/analysés
Ecophyto 2	2	2	100%
Plan Cancer	1	1	100%
Plan PCB	1	1	100%
COG AT/MP (CARSAT)	1	1	100%
Plan Radon	1	1	100%
PMS (ville de Grenoble)	1	1	100%
PREDD	2	2	100%
PRSE2	2	2	100%
PPBE	60	60	100%
PSST (MSA)	1	1	100%
PPA	5	5	100%
PRST2	2	2	100%
SDAGE	2	2	100%
SRADDT	1	1	100%
SRCAE	2	2	100%
PTS	17	16	94%
SAGE	23	18	78%
CLS	26	18	69%
Villes Santé OMS	11	7	64%
PCEAT	5	2	40%
PCET	74	13	18%
Agendas 21	121	21	17%
Ateliers Santé-Ville (ASV)	36	0	0%
Villes actives du PNNS	23	0	0%
PNNS	1	0	0%
Total	421	179	43%

Un glossaire des sigles et acronymes est disponible en Annexe 1.

⁹ Le terme de « Plan » est utilisé de manière générique, mais il peut illustrer des programmes, programmations, schémas, stratégies, contrats, commissions d'orientation, etc.

Sur le total des 179 plans, on différencie 4 plans nationaux (radon, cancer, PCB, PNNS), des programmations régionales (SRCAE, PRSE, PREDD, etc.), des conventions d'objectifs spécifiques à certaines structures (COG AT/MP, PSST, etc.) et d'autres programmes plus locaux (PMS de Grenoble, CLS, villes actives, villes santé, ASV, etc.). Il est à noter que le Plan local de santé environnementale de Villeurbanne n'a pas été inclus car non disponible en ligne.

Aucun Atelier santé ville (ASV) et aucune Ville active du PNNS n'ont été inclus dans notre étude car ils ne respectaient pas certains critères :

- Les programmes des ASV n'étaient pas disponibles *via* internet.
- Les programmes « Villes actives du PNNS », ainsi que le PNNS, n'avaient pas de lien clairement objectivé avec l'environnement.

Tous les autres plans analysés comprenaient des actions en lien avec la santé environnementale. Ils ont été inclus intégralement (84) ou partiellement (95) dans l'analyse.

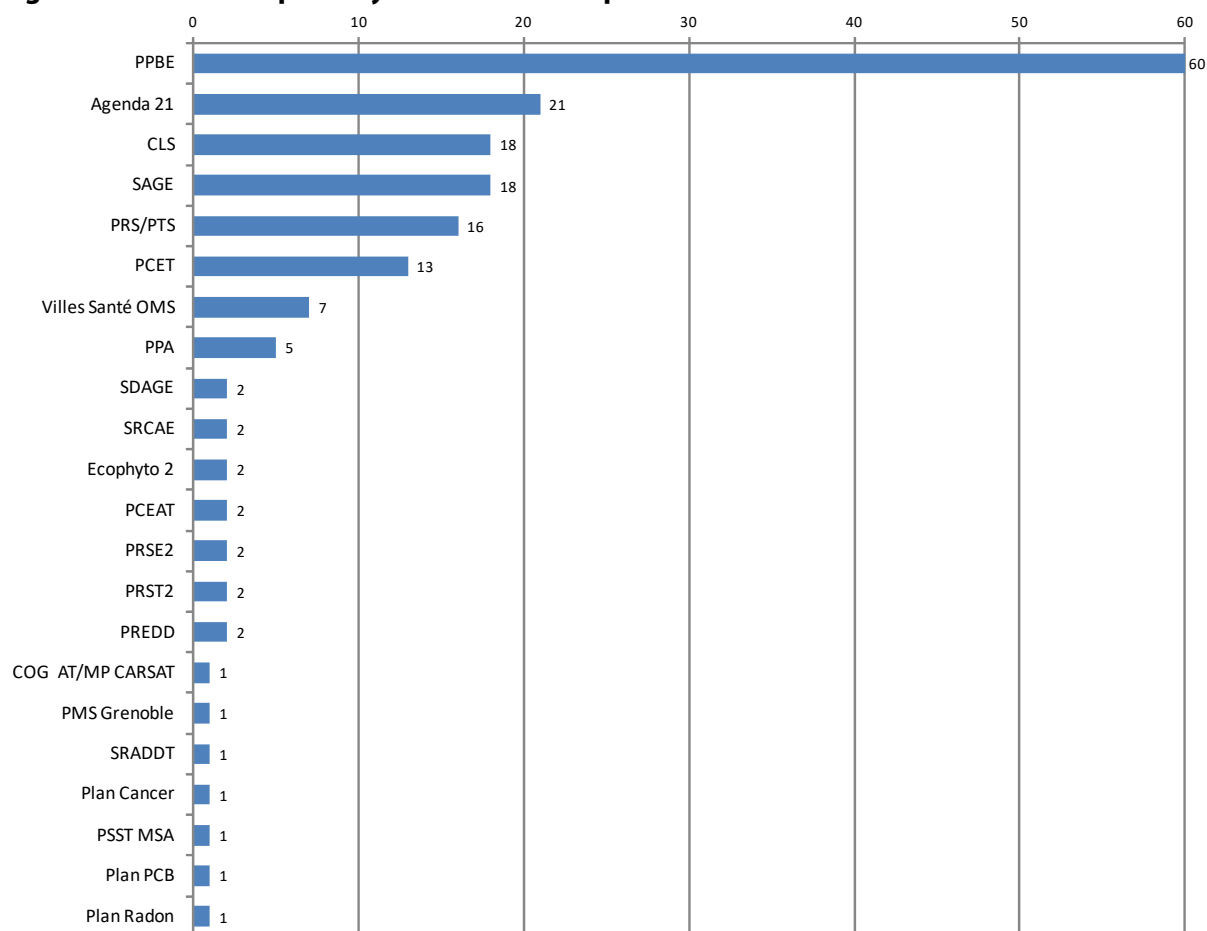
On constate ainsi que pour les 17 PTS, déclinaison des PRS en Auvergne-Rhône-Alpes, seul un ne présentait pas de liens clairement objectivé avec l'environnement. C'est moins net pour les CLS ou les villes santé OMS pour lesquels seuls les 2/3 font référence à des actions dans le domaine de la santé environnementale (respectivement 69% et 64%).

Les plans climat et énergie (PCET et PCEAT) restent majoritairement focalisés sur des aspects non sanitaires. Il en est de même pour les Agenda 21 pour lesquels on peut s'étonner de n'avoir que 17% qui prennent en compte la santé environnementale dans la région.

4.2. Typologie des plans en lien avec la thématique santé environnement

La répartition des 179 plans est représentée en Figure 1.

Figure 1 : Effectif des plans ayant une thématique santé environnement



Un glossaire des sigles et acronymes est disponible en Annexe 1.

On constate que les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement représentent environ un tiers des plans retenus dans l'étude. Ceci s'explique par les critères d'inclusion des plans : tous les PPBE mettent inmanquablement en avant l'effet du bruit sur la santé humaine dans leur descriptif. Il est par ailleurs important de noter que la mise en place d'un PPBE rentre dans un cadre réglementaire précis. Les échéances légales à tenir en regard des exigences européennes (mises à jour tous les 5 ans) explique probablement en partie cette sur-représentativité dans notre étude.

Les autres plans recensés sont, par ordre décroissant d'effectifs : les Agendas 21 (n=21), les Contrats Locaux de Santé (n=18), les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (n=18) (aussi réglementaires et dont le nombre est fortement lié à l'hydrographie des territoires), les Programmes Territoriaux de Santé (n=16) qui sont attelés aux PRS et les Plans Climat Energie Territoriaux (n=13).

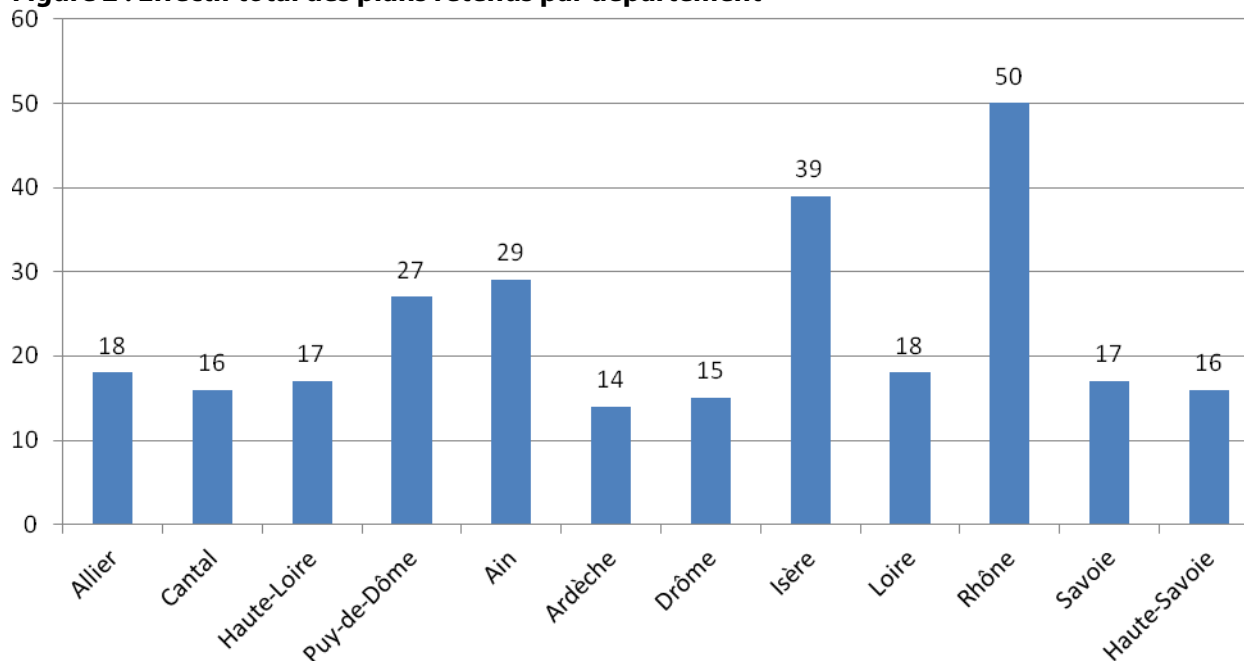
4.3. Répartition des plans par département

Le dénombrement des plans développés dans chaque département d'Auvergne-Rhône-Alpes est indiqué en Figure 2.

Les plans nationaux (au nombre de 4) ont été exclus de cette répartition du fait qu'ils n'étaient pas voués à être déployés sur des territoires précis et qu'aucun territoire n'était donc spécifié.

Les plans régionaux sont en revanche bien inclus et les départements spécifiques dans lesquels ceux-ci s'exerçaient sont pris en compte. La redondance est donc possible pour les plans régionaux par exemple.

Figure 2 : Effectif total des plans retenus par département



Tous les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes sont concernés par la thématique santé environnement. C'est *a minima* une quinzaine de plans (ou d'actions issues de plans) qui sont recensés dans chaque départements.

Le Rhône apparaît comme le département qui regroupe le plus grand nombre de plans en lien avec la thématique santé-environnement (n=50). Suivent l'Isère (n=39), l'Ain (n=29), et le Puy-de-Dôme (n=27).

Pour la figure et le tableau suivants (Figure 3 et Tableau 4), il faut noter qu'un même plan régional pouvait apparaître plusieurs fois, chaque plan régional ayant été indiqué dans les départements qu'il concerne.

En se référant à l'ancien découpage régional et en excluant les plans ayant eu une action sur les deux régions (les 4 plans nationaux et le SDAGE Loire-Bretagne), on a dénombré :

- 47 plans spécifiquement situés dans la région Auvergne,
- et 127 plans dans la région Rhône-Alpes.

Le détail des plans réalisés dans les différents départements d'Auvergne-Rhône-Alpes est présenté dans la Figure 3 et le Tableau 4.

Figure 3 : Effectif des différents plans par département (hors plans nationaux)

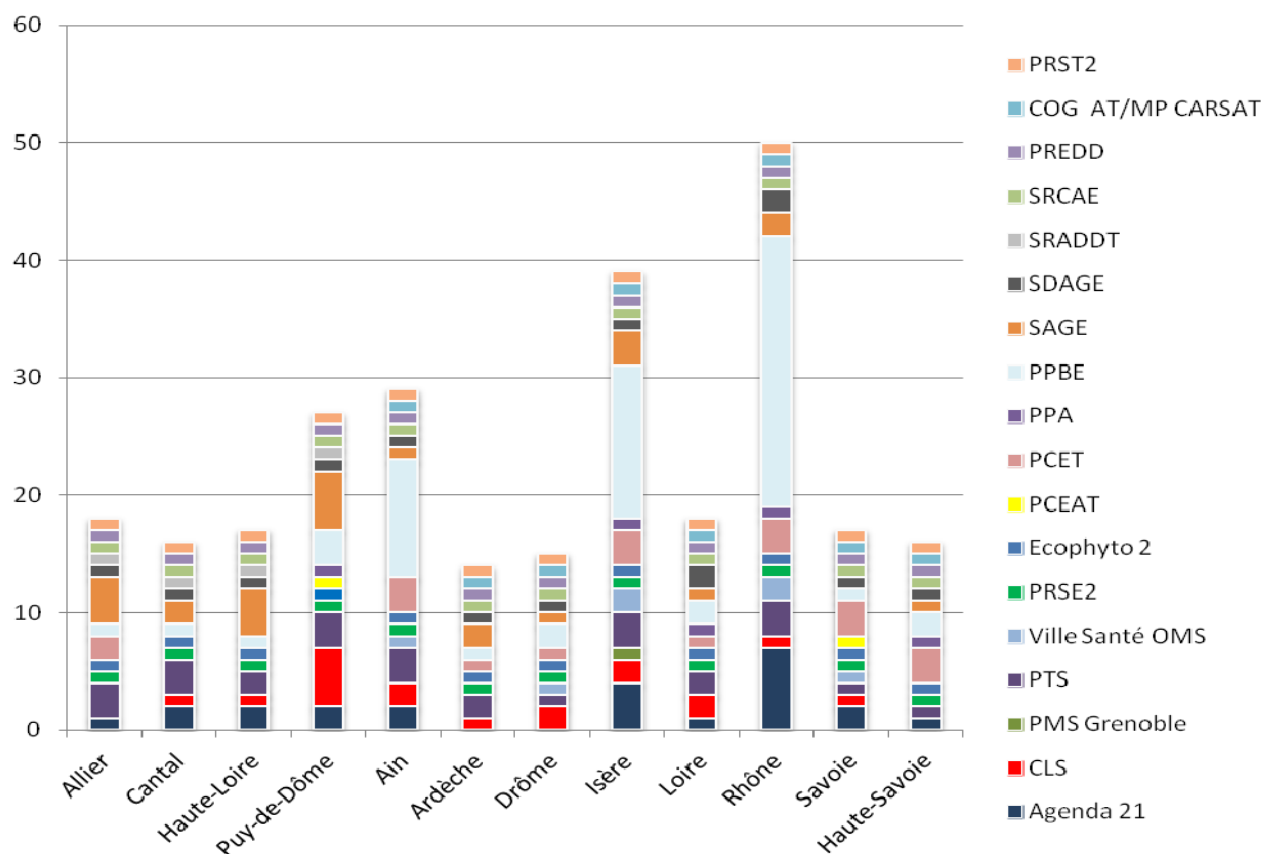


Tableau 4 : Effectif des plans, ayant une composante santé environnement, mis en place dans chaque département (hors plans nationaux)

Plan / Département	Allier	Cantal	Haute- Loire	Puy- de- Dôme	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute- Savoie
Agenda 21	1	2	2	2	2	0	0	4	1	7	2	1
CLS	0	1	1	5	2	1	2	2	2	1	1	0
PMS Grenoble	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
PTS	3	3	2	3	3	2	1	3	2	3	1	1
Ville Santé OMS	0	0	0	0	1	0	1	2	0	2	1	0
PRSE2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Ecophyto 2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
PCEAT	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0
PCET	2	0	0	0	3	1	1	3	1	3	3	3
PPA	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	0	1
PPBE	1	1	1	3	10	1	2	13	2	23	1	2
SAGE	4	2	4	5	1	2	1	3	1	2	0	1
SDAGE	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1
SRADDT	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
SRCAE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
PREDD	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
COG AT/MP CARSAT	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1
PRST2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total	18	16	17	27	29	14	15	39	18	50	17	16

On observe plusieurs différences interdépartementales.

- Les PPBE sont particulièrement présents dans les départements les plus densément peuplés notamment dans le Rhône et dans l'Isère, comparativement aux autres départements (respectivement n=23 et n =13). Il en va de même pour les Agendas 21 (n=7 dans le Rhône, n=4 en Isère).
- Le PRS est bien représenté dans tous les départements de la grande région, *via* sa déclinaison en PTS.
- Tous les départements ne comportent pas de villes santé OMS à action portée sur la santé environnement.
- Le PRSE2, le plan Ecophyto 2, le SRCAE, le PREDD et le PRST2 ont été déployés dans tous les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le Puy-de-Dôme apparaît comme le département le plus doté en CLS ayant une composante santé environnementale (5 CLS).

Pour les plans axés sur la protection du climat ou de l'atmosphère à un niveau infrarégional (PCET, PCEAT, PPA), on remarque que :

- aucun n'a été développé dans les départements du Cantal et de la Haute-Loire,
- un maximum de 4 de ces plans a été observé pour le Rhône, l'Isère, la Savoie, et la Haute-Savoie,
- deux PCEAT ont été recensés (Savoie et Puy-de-Dôme).

4.4. Thématiques de santé-environnement abordées dans les plans

Les thématiques de santé-environnement abordées dans chacun des plans inclus dans notre analyse sont représentées dans la Figure 4.

Comme on pouvait s'y attendre avec la forte prévalence de PPBE inclus dans notre analyse, la thématique la plus fréquemment traitée dans les plans sélectionnés est celle du bruit (n=88).

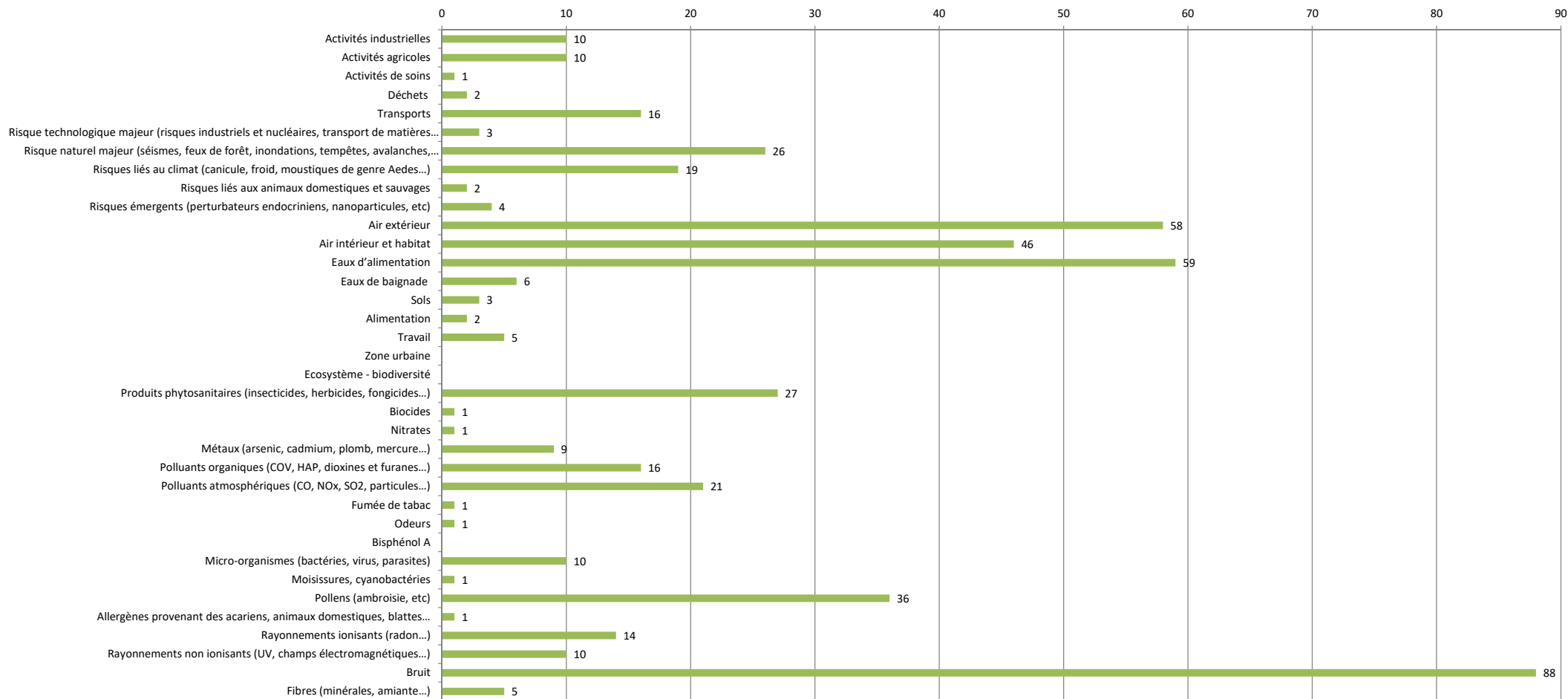
Suivent ensuite les eaux d'alimentation (n=59), l'air extérieur (n=58), puis l'air intérieur et l'habitat (n=46).

Les agents chimiques et biologiques les plus fréquemment retrouvés sont les pollens (n=36) et les produits phytosanitaires (n=27). Ces résultats sont cohérents avec la forte activité agricole présente dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'invasion de son territoire par les plants d'ambrosie.

A l'inverse, trois items (parmi la liste des items pré-établie par l'ORS et le Comité de pilotage et présente dans le questionnaire en annexe) n'ont jamais été recensés dans notre analyse :

- « Zone urbaine », terme non explicité dans la plupart des plans.
- « Ecosystème – biodiversité », notre étude n'étant pas centrée sur l'influence de l'environnement sur la biodiversité et le maintien des écosystèmes.
- « Bisphénol A », jamais retrouvé dans les plans.

Figure 4 : Occurrences, dans les plans étudiés, des thématiques de santé-environnement



5. SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

La démarche d'inventaire des plans a été réalisée, sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le contexte de l'élaboration du PRSE3, afin d'apporter un nouvel outil de diagnostic, complémentaire à l'état des lieux¹⁰, et complémentaire à l'enquête sur le recensement des actions en santé environnement¹¹.

Ces différents diagnostics de la situation régionale, en matière de santé environnement, doivent répondre aux attentes nationales (PNSE3, instruction gouvernementale¹², etc.), ainsi qu'aux recommandations tirées de l'évaluation du PRSE2. Ces documents s'inscrivent en amont de l'écriture du PRSE3, prévue pour 2017, apparaissant ainsi immanquablement comme des outils d'aide à la décision publique. Le PRSE doit orienter les acteurs et décideurs afin que la recherche de bénéfices sanitaires puisse devenir une intention commune à tous les documents et acteurs. C'est un objectif opérationnel essentiel¹³. Les résultats de l'inventaire des plans, comme les autres documents, sont donc importants à porter à connaissance aux rédacteurs du futur PRSE3, afin qu'ils identifient si des complémentarités, ou au contraire, si l'absence de liens entre les différents outils de planification en matière de santé environnement existent au niveau de la nouvelle grande région.

⇒ **Quelle définition de la santé environnement ?**

La principale difficulté du recensement des plans de santé environnement a reposé sur la définition même de ce qu'était un plan, ainsi que la définition de ce qu'était précisément la santé environnement.

Le terme de « plan » a été utilisé de manière générique de sorte qu'il pouvait illustrer des programmes, programmations, schémas, stratégies, contrats, commissions d'orientation, etc. C'est donc au sens large qu'il a été utilisé.

Pour la définition de santé environnement¹⁴, au vu de l'ampleur du champ possiblement couvert et de ses différentes acceptions, différents choix ont été réalisés afin de limiter le nombre de plans à recenser. Cette inclusion sélective a ainsi pu restreindre certaines analyses sur des sujets d'intérêt. On peut citer en exemple la biodiversité qui n'a pas été incluse dans ce travail, car souvent peu mise en lien avec un impact sanitaire dans les documents analysés. Pour autant, la biodiversité est une thématique qui prend son sens en regard du bien-être et de la santé, et qui apparaît à ce titre nouvellement dans le PNSE3 (actions 88, 89 et 90¹⁵), alors même qu'elle n'était pas inscrite dans les PNSE/PRSE 1 et 2.

Il en est de même pour la thématique concernant la mobilité, dont le bénéfice sur la santé n'était parfois pas exprimé dans les plans analysés. Les mobilités actives (vélo, marche, rollers) sont

¹⁰ Santé-Environnement Auvergne-Rhône-Alpes, *Etat des lieux 2016*. Ministère en charge de l'environnement, ARS, Cerema, ORS, Décembre 2016, 129p.

¹¹ *Enquête sur les actions en santé environnement menées en Auvergne et Rhône-Alpes en 2015-2016*. ORS Rhône-Alpes, Février 2017.

¹² *Instruction du gouvernement du 27 octobre 2015 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des PRSE*.

¹³ *Proposition d'objectifs pour le 3^{ème} PNSE*. Comité technique du PRSE Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2017, 36p.

¹⁴ *La santé environnementale (ou environmental health)* - Organisation mondiale de la santé, 1994 - Conférence d'Helsinki

« Elle comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ».

¹⁵ **Action 88** : réaliser une expertise collective sur les effets bénéfiques de la biodiversité pour la prévention et la lutte contre les maladies / **Action 89** : réaliser une expertise collective sur les effets positifs des espaces verts et des espaces de nature urbains sur la santé / **Action 90** : soutenir les programmes de recherche aux interfaces entre les écosystèmes et la santé dans la programmation de l'ANR ou du MEDDE

souvent prises en compte sous l'angle de la baisse de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre mais elles omettent l'impact bénéfique pour la santé d'une augmentation de l'activité physique. Les plans font par ailleurs souvent référence aux mobilités douces, terminologie qui valorise moins l'activité physique mais qui marque l'opposition aux mobilités mécanisées. Il s'agissait donc, dans le cas de la mobilité dans les plans, d'une approche orientée exclusivement sur le développement durable, *via* les Agendas 21 par exemple. L'approche santé est ainsi peu clairement identifiée dans les Agendas 21¹⁶.

Cette rigueur dans la définition même de la santé environnement et dans les critères d'inclusion stricts qui ont été appliqués lors de cette étude, a contribué à ce que bon nombre de plans, notamment ceux très spécifiques sur des aspects environnementaux, n'ont pas été retenus. Ce travail de recensement n'a donc aucunement la volonté d'être exhaustif. Il s'agit d'un repérage des plans sur des critères objectivés de santé et environnement et d'une sélection de ces plans selon cette objectivation et selon leur disponibilité.

⇒ ***Des outils de planification à foison dans le domaine de la santé environnement***

Les outils de planification (plans, schémas, *etc.*), tout comme les sujets abordés en matière de santé environnement, sont très nombreux.

Dans ce travail, ce sont près de 420 plans qui ont été analysés, répartis en quelques plans nationaux (PNSE, plan cancer, PNNS, plan radon, plan PCB, *etc.*), des plans régionaux (PRSE, PRST, PREDD, SRCAE, *etc.*), et des programmations plus locales (CLS, Agendas 21, Ville santé OMS, ASV, PPA, SAGE, *etc.*). La majorité d'entre eux étaient axés sur l'environnement, les plans sur la santé étant finalement bien moins nombreux. Les documents d'urbanisme, d'aménagement, tels que les PDU, PLH, Scot, Plan de la Métropole de Lyon, n'ont été que partiellement analysés, du fait notamment que des travaux comparables d'analyse d'éléments sanitaires en leur sein étaient réalisés par ailleurs. Soulignons toutefois que la prise de conscience des urbanistes en matière de santé environnement est récente, mais qu'elle perce ces dernières années, devenant bientôt évidente pour tous, au point de s'inscrire naturellement dans les planifications publiques.

Avec 420 plans analysés, les résultats témoignent de l'extrême richesse et de la diversité de la gouvernance régionale, alors même que l'exhaustivité du recensement n'était pas recherchée. Les critères d'inclusion étant stricts, la sélection finale a été réduite et certains plans d'importance ont même été écartés (exemple du Plan local de santé environnementale de Villeurbanne car non disponible en ligne). Au final, ce sont 179 plans (43%) qui ont été retenus selon les critères d'inclusion définis (le critère principal étant que les liens entre la santé et l'environnement devaient être clairement objectivés dans le descriptif du plan). Parmi eux, plus de 50 plans ont été identifiés dans le Rhône et jusqu'à 15 dans la Drôme, et 14 dans l'Ardèche. Le Puy-de-Dôme est le département où ont été recensés le plus de CLS en lien avec la santé environnement, avec 5 inclus dans l'étude. Le plan écopyto 2 a bien été développé dans tous les départements de la région.

⇒ ***Des cloisonnements de plans mais peu d'incohérences***

Ce résultat de 43% reflète la relative herméticité des sujets de santé environnement qui restent encore traités soit sur un volet exclusivement sanitaire, soit sur un volet exclusivement environnemental. Le cloisonnement reste en effet fort entre d'un côté les plans santé qui sont minoritaires, et de l'autre côté, les plans environnementaux, plutôt majoritaires, car souvent ciblés sur des risques ou sur des facteurs de risque. Seuls les PNSE / PRSE, les PRS (à travers leur déclinaison en PTS), les PPBE, les PPA, les SRCAE, les SAGE assurent une jointure bien identifiée entre santé et environnement. Les PRS ne traitent par exemple pas de la thématique de l'air

¹⁶ Les volets santé des agendas 21, un levier pour les politiques locales de santé. Une analyse des éléments de convergence du développement durable et la promotion de la santé. ORS Ile-de-France, Juin 2011, 24p.

extérieur, le PRST n'aborde les expositions aux CMR et à l'amiante que dans un contexte exclusivement professionnel, sans se soucier de l'individu hors contexte du travail et alors même que les salariés sont aussi des citoyens. Seuls 21 Agendas 21 sur 121 sont retenus dans l'étude du fait d'un manque de lien explicite entre les aspects sanitaires et environnementaux. Ce sont 18/26 CLS qui ont été retenus puis 16/17 PTS, 7/11 Villes OMS, 13/74 PCET, 2/5 PCEAT, 18/23 SAGE. Aucun ASV n'a pu être inclus faute de mise à disposition publique des documents. L'Instruction du Gouvernement du 27 octobre 2015¹⁷ souligne la rareté des incohérences dans les planifications. Mais elle précise aussi que les complémentarités ne sont pas toujours optimisées. Les résultats de ce recensement corroborent ce constat. Les plans restent très sectoriels, avec des programmations en silos, sans qu'il n'y ait de véritables passerelles entre eux, mais sans non plus engendrer de réelles contradictions.

Deuxième constat, il semble que le lien à la santé se fasse assez naturellement lorsque le plan est clairement affiché « environnemental » (plan écofito, plan bruit, plan de protection de l'atmosphère, etc.), alors que l'inverse est moins net (peu ou pas de lien avec l'environnement dans les documents des Villes actives du PNNS, les Villes santé OMS, les CLS, etc.). Seul le PRS, *via* sa déclinaison en PTS, dément ces cloisonnements. C'est donc aux acteurs de santé à se montrer particulièrement sensibilisés par l'influence de l'environnement sur les personnes et à l'importance de ne pas négliger les aspects environnementaux dans la rédaction de plans (la difficulté étant par ailleurs d'avoir une bonne connaissance des facteurs de risque, les pathologies monofactorielles étant rares en santé environnement, les liens étant parfois difficiles à établir).

La connaissance en santé environnementale ayant émergé fortement ces dernières années, on peut penser que les plans de santé restent rédigés selon une approche encore trop « clinique » de la santé (soins, recours, parcours, etc.), sans approche intégrée de la santé environnementale. Le même phénomène se produit pour les préoccupations récentes, à savoir dans le domaine de l'énergie ou du réchauffement climatique par exemple (PCET et PCEAT), qui font que les premières planifications sont avant tout très techniques, voire économiques, avant que les leviers en termes de santé ne soient vraisemblablement pris en compte.

⇒ **Une large gamme de sujets, une large couverture géographique**

La démarche de recensement des plans montre que la santé environnement est couverte par une très large gamme de sujets qui s'inscrivent dans le *continuum* des thématiques abordées par les PRSE1 et PRSE2 (auvergnat et rhonalpin), et qui peuvent prétendre à occuper une place dans le PRSE3 (même si le PRSE3 prévoit une approche par grands objectifs et non plus une approche spécialisée par risques et facteurs de risque).

Elle montre aussi que le nouveau et vaste territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes est affecté par l'ensemble des risques. Les 12 départements sont concernés par des programmations en faveur de la santé environnement, témoignant ainsi du dynamisme de la région dans ce domaine. Ce n'est ainsi pas moins de 14 plans qui sont recensés par département (Ardèche), et jusqu'à 50 au maximum (Rhône). Du fait de la sur-représentation des PPBE dans l'étude (probablement expliquée par la densité d'habitants dans certaines zones de la région, ainsi que par le respect des exigences réglementaires), le bruit apparaît comme la thématique la plus développée dans les plans. Viennent ensuite les eaux d'alimentation, l'air extérieur, puis l'air intérieur et l'habitat ; Des sujets bien documentés donc, pour lesquels les risques sanitaires sont assez bien identifiés, et pour lesquels l'information et la communication institutionnelle auprès des professionnels mais surtout du grand public est sans doute la plus performante ces dernières années. Concernant les agents de contamination, ce sont les pollens et les produits phytosanitaires qui sont les plus abordés dans les plans. Ceci reflète bien le particularisme de la région en regard de la prolifération de l'ambrosie et en regard des activités agricoles bien présentes dans la région. *A contrario*, on peut s'étonner de la

¹⁷ Instruction du gouvernement du 27 octobre 2015 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des PRSE.

faiblesse de la représentativité d'autres thématiques telles que le radon, concerné par seulement 14 plans, l'alimentation par 2 plans et les fibres minérales (dont l'amiante) par uniquement 5 plans (témoignant du probable partage de champ avec le PRST). Enfin, trois thématiques ne sont pas du tout apparues dans les plans : les zones urbaines, la biodiversité, le bisphénol A.

Les plans régionaux sont donc nombreux, tous ne sont pas des déclinaisons nationales, et bon nombre sont adaptés aux singularités de la région. Les approches locales (Agenda 21, CLS, villes OMS, etc.) viennent compléter ces orientations régionales et/ou nationales et elles apparaissent comme des cadres privilégiés pour l'action même si elles n'intègrent pas encore assez, dans la région, des objectifs explicites de réduction de surexpositions reconnues à un ou plusieurs déterminants de santé d'origine environnementale. Au global, on note cependant un certain manque de visibilité concernant l'ensemble des actions qui sont initiées (avec parfois impression de redondance, dans les actions ou dans les missions institutionnelles) et une quasi impossibilité à avoir une idée claire de ce qui est réalisé sur un champ particulier (et ce d'autant qu'aucun focus dans notre étude n'a porté sur les évaluations des plans). Qui serait par exemple aujourd'hui à même de dire l'étendue des actions menées dans le cadre des pesticides dans la grande région, voire même dans les ex-régions séparées, alors même que le plan écophyto2 a été déployé dans tous les départements ? Même question, dans le cadre de la qualité des eaux ? On peut se demander s'il s'agit d'un manque de concertation lors de l'élaboration des plans ou lors des phases en amont de l'élaboration (sans doute plus probable) ou encore s'il s'agit d'une sectorisation trop forte des programmes (déclinaison nationale, contrat d'objectifs d'organismes, initiatives locales, etc.).

L'échelle territoriale est qui plus est importante. On compte pour environ 73% de plans dans l'ex-région Rhône-Alpes contre 27% dans l'ex-Auvergne. S'il apparaît que certains axes de progrès sont certainement à réaliser dans certains départements (Ardèche, Cantal, etc.), la région peut se targuer du fait qu'aucun département n'est aujourd'hui totalement « vide » d'actions.

Ces résultats montrent ainsi qu'un grand nombre d'actions ciblées sont déjà inscrites dans les programmations et on peut imaginer que ces actions sont bien développées opérationnellement. Il n'y a pas d'identification de compartiment orphelin que le PRSE aurait à combler. On peut parler d'une maturité, à la fois des territoires et des sujets, sur le thème de la santé environnement. Le PRSE pourra donc s'opérer avec plus de hauteur et transversalité, de manière systémique, la culture commune semblant acquise. Mais la visibilité qui passe probablement par plus de concertation ou communication est à améliorer afin d'éviter ces impressions de redondance et de démultiplication des actions.

⇒ **Des manques d'approches en termes de prévention et de promotion de la santé**

La faiblesse de la plupart de ces programmations serait donc qu'elles étaient ancrées sur des approches très réparatrices des risques ou de la santé (accidents, maladies), sans inscrire des démarches préventives, d'anticipation (diminution des expositions, suppression des facteurs de risque, etc.) qui seraient axées sur la promotion de la santé et le bien-être des personnes. C'est donc par des actions visant à développer cette culture de prévention, *via* les leviers de l'information, la formation, l'évaluation, que les changements de paradigmes en santé environnement pourront s'opérer (prévention *versus* réparation, risques collectifs *versus* risques individuels).

Il apparaît par ailleurs important, comme c'est de plus en plus pratiqué, d'impliquer les habitants dans les décisions de proximité porteuses d'impacts sanitaires. Les attentes du public, en termes de santé environnement, notamment sur ce que l'on nomme les questions socialement vives ou les risques émergents (champs électromagnétiques, perturbateurs endocriniens, médicaments dans les eaux, etc.), sont croissantes. L'implication peut se faire à travers la formation de conseils citoyens

ou l'animation de débats publics, sur les enjeux locaux en santé environnement. Ceci constitue un axe fort de développement pour des actions concertées, avec des objectifs partagés, tout en renforçant la communication et le décloisonnement.

⇒ **Limites et conclusion**

L'inventaire des plans réalisé n'augure d'aucun retour sur les actions portées à savoir notamment si les méthodes d'intervention sont porteuses d'effets potentiellement positifs ou non. Il est ainsi impossible de présumer de la réalité des actions menées, de leur concordance et de leurs difficultés à rapprocher les efforts et les résultats. Il s'agit donc d'intentions, qui reflètent toute l'importance de mettre en place des évaluations en post programmations. C'est un point essentiel pour la rédaction du futur PRSE3 : les questions évaluatives doivent être pensées dès l'élaboration.

Le développement de politique de gestion des risques en matière de santé environnement reste donc à poursuivre, en créant des synergies, principalement sur les aspects sanitaires, mais sans que cela ne devienne non plus invasif. L'importance est d'agir en amont pour, non plus réparer, mais anticiper les risques et mesurer les gains sanitaires évités. Il est nécessaire que les leviers sanitaires s'ancrent naturellement dans les cultures et qu'un décloisonnement des plans s'opère.

L'approche de la prévention *via* le PRSE3 se précisera, d'une part par l'appréhension des sujets qui s'affineront et d'autre part, par l'incitation faite aux acteurs de développer, sur les périodes des plans, une maturité suffisante pour s'investir sur les actions, à la croisée d'une connaissance en santé environnement affinée et d'une culture renforcée dans ce domaine. Cette culture renforcée reposera notamment sur les différents outils régionaux (un site internet PRSE3 devrait voir le jour au printemps 2017) conduits en santé environnementale sur le territoire régional et qui, mis à disposition, contribueront à une meilleure connaissance des acteurs, des plans et des actions (cf. recensement des plans mais aussi état des lieux¹⁸, enquête actions¹⁹). Créer des opportunités de coordination renforcée sur certains sujets à saisir afin d'éviter la mise en place de coordination de rattrapage en cours de mise en œuvre sera aussi nécessaire. Autant d'étapes primordiales pour donner aux acteurs de tous les territoires une perception plus claire des synergies qu'ils peuvent construire avec le PRSE3.

Le PRSE3 doit donc s'efforcer de créer des liens avec les autres plans sectoriels, en insistant dans sa communication sur sa contribution aux objectifs de santé, dans un bon niveau de gouvernance. Il doit aussi prôner, comme l'y invitait le PNSE3, une approche plus systémique de la santé environnementale afin que celle-ci soit à l'avenir intégrée, de façon opérationnelle par le plus grand nombre, et que la santé environnementale soit portée par ceux qui concourent à la construction d'un cadre de vie. La cohérence et l'imbrication des différents plans permettront de mieux apprécier l'importance des besoins et d'organiser correctement les gouvernances et les interventions opérationnelles.

¹⁸ Santé-Environnement Auvergne-Rhône-Alpes, *Etat des lieux 2016*. Ministère en charge de l'environnement, ARS, Cerema, ORS, Décembre 2016, 129p.

¹⁹ *Enquête sur les actions en santé environnement menées en Auvergne et Rhône-Alpes en 2015-2016*. ORS Rhône-Alpes, Février 2017.

ANNEXES

1. Glossaire des sigles et acronymes

AASQA	Association agréée de surveillance de la qualité de l'air
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence départementale d'informations sur le logement
AFEDA	Association française d'études des ambrosies
AFNOR	Association française de normalisation
ALD	Affections de longue durée
ANR	Agence nationale de la recherche
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire
APPEL	Réseau des éco-entreprises de Rhône-Alpes
ARDI	Agence régionale du développement et de l'innovation
ARS	Agence régionale de santé
ASV	Ateliers santé ville
BASIAS	Base de données des anciens sites industriels et activités de service
BASOL	Base de données sur la pollution des sols
BPCO	Bronchopneumopathie chronique obstructive
CAF	Caisse d'allocation familiale
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CBN	Conservatoire botanique national
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDA	Centre départemental d'assèchement
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEIES	Centre d'étude de l'environnement sur la santé
CEMAGREF	Institut de recherche en science et technologie de l'environnement
CERTU	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
CIDB	Centre d'informations et de documentation sur le bruit
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CIRCE	Cancer, inégalités régionales, cantonales et environnement
CIRE	Cellule de l'institut de veille sanitaire en région
CG	Conseil général
CHU	Centre hospitalier universitaire
CLARA	Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes
CLE	Commission locale de l'eau
CLS	Contrat locaux de santé
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CMEI	Conseiller médical en environnement intérieur
CMR	Cancérogène, mutagène, reprotoxique
CNFPT	Centre national de la formation publique territoriale
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

COG AT/MP	Convention d'objectifs et de gestion de la branche accidents du travail et maladies professionnelles
COPIL	Comité de pilotage
COV	Composés organiques volatils
CPAM	Caisse Primaire d'assurance Maladie
CREEA	Collectif régional d'éducation à l'environnement Auvergne
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
CTI	Centre technique industriel
dB(A)	Décibel pondéré a (unité d'intensité sonore telle que perçue par l'oreille humaine)
DDCS	Direction départemental de la cohésion sociale
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDT	Directions départementales des territoires
DGS	Direction générale de la santé
DIRECCTE	Direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRRT	Délégation régionale a la recherche et a la technologie
DTADD	Directive territoriale d'aménagement et de développement durables
ENS	Ecole normale supérieure
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ERP	Etablissement recevant du public
FFB	Fédération française du bâtiment
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature
FREDON	Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles
GIS	Groupement d'intérêt Scientifique
GRAIE	Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau
GRAINE Rhône-Alpes	Réseau régional d'éducation a l'environnement
GRSE	Groupe régional santé-environnement
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
ICPE	Installations Classées Pour La Protection De l'environnement
IFSTTAR	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
IGN	Institut géographique national
INPG	Institut national polytechnique de Grenoble
INPES	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
INPI	Institut national de la protection intellectuelle
INSA	Institut national des sciences appliquées de Lyon
IPPC	Integrated pollution prevention and control
IRD	Institut de recherche pour le développement
IREPS	Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
InVS	Institut de veille sanitaire
INSEE	Institut national de la statistique et des sciences économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
LCSQA	Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air
LHI	Lutte contre l'habitat indigne
MEDDTL	Ministère de l'environnement, du développement durable, des transports et du

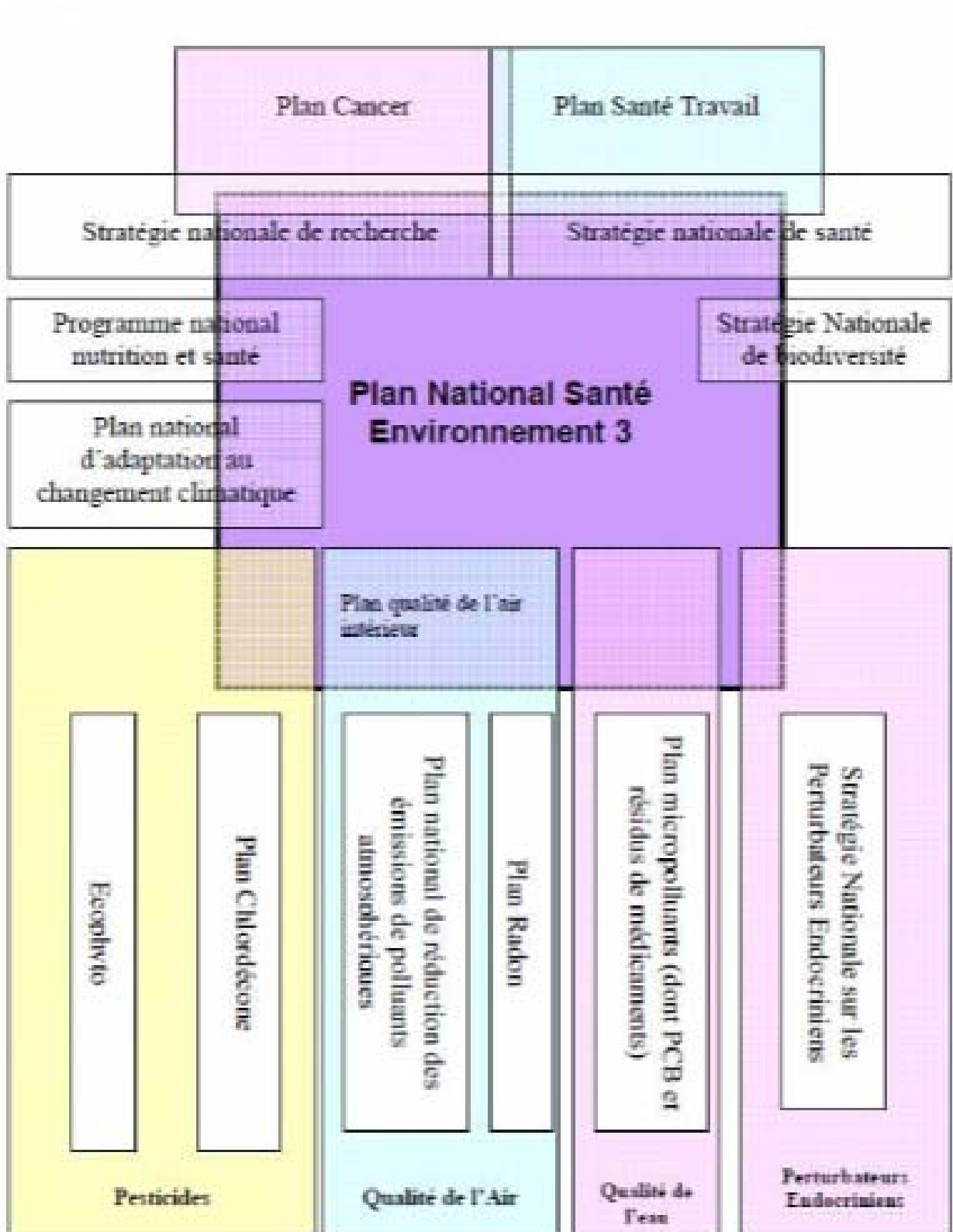
	logement
MSA	Mutuelle sociale agricole
NOx	Oxydes d'azote
NO ₂	Dioxyde d'azote
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
OPPBTP	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
OQAI	Observatoire de la qualité de l'air intérieur
ORHL	Observatoire régional de l'habitat et du logement
ORS	Observatoire régional de santé
OTHU	Observatoire de terrain en hydrologie urbaine
PCB	Polychlorobiphényles
PCEAT	Plan climat-air-énergie territorial
PCET	Plan climat-énergie territorial
PDH	Plan départemental de l'habitat
PDU	Plan de déplacement urbain
PLU	Plan Local d'urbanisme
PLS	Plan local de santé
PM	Poussières (« particule matter »)
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PMS	Programme municipal de santé
PNSE / PRSE	Plan national (régional) santé environnement
PNNS	Plan national nutrition santé
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPBE	Plan de prévention du bruit dans l'environnement
PRC	Pôle régional de compétences
PREDD	Plan régional d'élimination des déchets dangereux
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
PRS	Projet régional de santé
PRSE	Plan régional santé environnement
PSRS	Plan stratégique régional de santé
PRST	Plan régional santé travail
PSST	Plan santé-sécurité au travail
PTS	Programmes territoriaux de santé
QAI	Qualité de l'air intérieur
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RNSA	Réseau national de surveillance aérobiologique
RTR LHI	Réseau technique régional de lutte contre l'habitat indigne
RUTP	Rejet urbain par temps de pluie
S(D)AGE	Schéma (départemental) d'aménagement et de gestion de l'eau
SCHS	Service communal d'hygiène et de santé
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SERA	Association santé environnement en Rhône-Alpes
SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales
SIGFRIED	Système d'information Géographique - Facteurs de risques environnementaux et décès par cancer
SO ₂	Dioxyde de soufre
SPPPI	Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles
SRADDT	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

SRCAE	Schéma régional climat air et énergie
TPE	Très petite entreprise
UCBL	Université Claude Bernard Lyon
UIC	Union des industries chimiques
UJF	Université Joseph Fourier
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (« United Nations Educational, Scientific And Cultural Organization »)
URPS	Union régionale des professionnels de santé

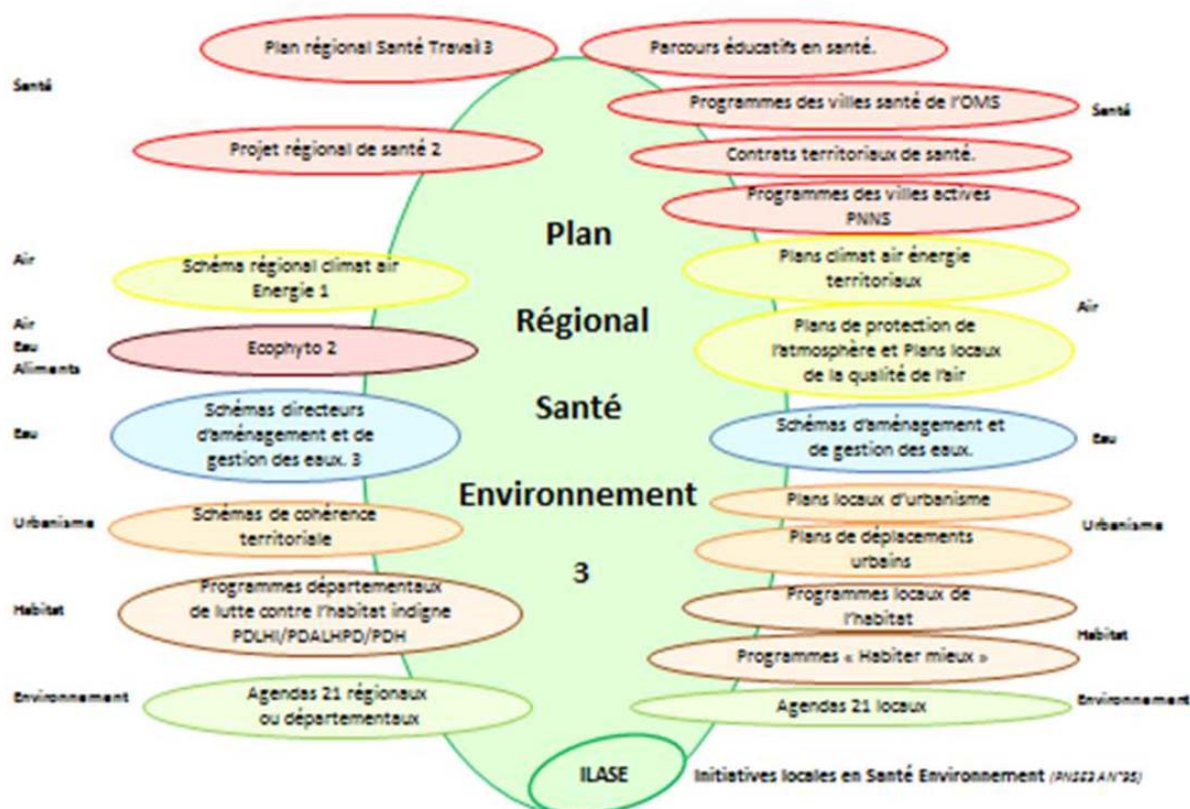
2. Bibliographie

- ORS Bourgogne Franche-Comté : Diagnostic préparatoire au PRSE3 (2016)
- ORS Île-de-France : Les volets santé des Agendas 21, un levier pour les politiques locales de santé (2011)
- INPES : Recensement des acteurs-actions en Santé Environnement, Etat des lieux non exhaustif pour définir des pistes en Prévention Santé Environnement (2013)
- PRSE Bretagne : Recensement des actions visant à construire une culture en Santé Environnement avec les Bretons (2012)
- CODES/CAES/CRIPS et Graine Aquitaine : La santé-environnement en Aquitaine, Illustration par des actions locales, document préparatoire aux journées départementales (2009)
- APPA Nord-Pas-de-Calais : Recensement d'outils pédagogiques "Santé-Environnement" (2015)
- Carrefour des Pays Lorrains : Etat des lieux des actions santé-environnement en Lorraine (2014)

3. Le PNSE3 et ses interfaces avec les autres plans et stratégies (2015) (extrait du PNSE3)



LE PRSE3 ET SES PRINCIPALES INTERFACES AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES SECTORIELS



4. Fiche de recueil utilisée

**Recensement
des plans et programmes en santé environnement
dans la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Plan

1- Organisme(s) de pilotage du plan

2- Objectif

3- Période de planification

4- Public cible visé par le plan *(réponses standardisées- cf fiche annexe)*

5- Territoire cible du plan *(réponses standardisées- cf fiche annexe)*

6- Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions *(réponses standardisées- cf fiche annexe)*

7- Nombre d'actions identifiées en santé environnement

8- Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement

9- Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans *(réponses standardisées- cf fiche annexe)*

10- Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?

11- Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?
(réponses standardisées- cf fiche annexe)

12- Budget total alloué au plan (en €)

13- Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)

**Recensement
des plans et programmes en santé environnement
dans la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Aide à la standardisation des réponses

4- Public cible direct visé par le plan

- Grand public
- Entreprises et salariés
- Décideurs (élus, administrations)
- Personnes vulnérables
- Enfants / jeunes
- Etudiants / scolaires
- Habitants d'un territoire spécifique (riverains...)
- Professionnels de santé
- Professionnels de l'environnement
- Professionnels de santé environnementale
- Chercheurs, enseignants
- Autres (à préciser) :

5- Territoire cible du plan

- National
- ex-Auvergne*
- ex-Rhône-Alpes*
- Auvergne Rhône-Alpes*
- Autres (à préciser).....
- Ain
- Allier
- Ardèche
- Cantal*
- Drôme*
- Haute-Loire*
- Haute-Savoie*
- Isère*
- Loire*
- Puy de Dôme*
- Savoie
- Rhône*

6- Organismes identifiés pour la mise en œuvre

- ARS
- DREAL
- Conseil Régional
- Conseil Départemental*
- Collectivités locales*
- Fonds propres*
- Villes (à préciser) :*
- Autres (à préciser) :*

10- Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans

Sources de contaminations et de nuisances

- Activités industrielles
- Activités agricoles
- Activités de soins
- Déchets
- Transports
- Risque technologique majeur (risques industriels et nucléaires, transport de matières dangereuses...)
- Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...)
- Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...)
- Risques liés aux animaux domestiques et sauvages
- Risques émergents (perturbateurs endocriniens, nanoparticules, etc)

Risques liés aux milieux d'exposition

- Air extérieur
- Air intérieur et habitat
- Eaux d'alimentation
- Eaux de baignade
- Sols
- Alimentation
- Travail
- Zone urbaine
- Ecosystème - biodiversité
- Autres (à préciser) :

Contaminants

Agents chimiques

- Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...)
- Biocides
- Nitrates
- Métaux (arsenic, cadmium, plomb, mercure...)
- Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...)
- Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...)
- Fumée de tabac
- Odeurs
- Bisphénol A
- Autres (à préciser) :

Agents biologiques

- Micro-organismes (bactéries, virus, parasites)
- Moisissures, cyanobactéries
- Pollens (ambrosie, etc)
- Allergènes provenant des acariens, animaux domestiques, blattes...
- Autres (à préciser) :

Agents physiques

- Rayonnements ionisants (radon...)
- Rayonnements non ionisants (UV, champs électromagnétiques...)
- Bruit
- Fibres (minérales, amiante...)
- Autres (à préciser) :

Effets sur la santé

- Allergie
- Cancer
- Intoxication (oxycarbonée, saturnisme...)
- Maladies de l'appareil digestif
- Maladies cardio-vasculaires
- Maladies infectieuses
- Maladies neurologiques et neuro-musculaires
- Maladies respiratoires
- Maladies du sang
- Traumatismes
- Troubles psychiques, santé mentale
- Troubles de la reproduction et de la fertilité, reprotoxicité
- Troubles métaboliques (obésité, diabète, ...)
- Troubles hormonaux
- Troubles sensoriels
- Qualité de vie / bien être

12- Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?

- PRSE2 Rhône-Alpes 2011-2014
- PRSE2 Auvergne 2011-2013
- PRS Rhône-Alpes 2012-2017
- PRS Auvergne 2012-2016
- Contrat local de santé (CLS) en cours
- Villes OMS
- Agenda 21
- PRST2 Rhône-Alpes 2010-2014
- PRST2 Auvergne 2010-2014
- Autres (à préciser) :

5. Index des plans selon les thématiques

Type	Territoire	Page
Contrat Local de Santé	Thiers Ambert	2
	Clermont-Ferrand	3
	Agglomération Loire-Forez	4
	Ville de Saint-Etienne	6
	Villeurbanne	7
	Ville de Bourg-en-Bresse	8
	Pays de Gex	9
	Ville de Chambéry	11
	Bourgoin-Jallieu	13
	Ville de Grenoble	14
	Romans-sur-Isère	15
	Ville de Valence	16
	La Voulte-sur-Rhône	17
	Pays Haut Cantal Dordogne	18
	Pays de Lafayette	19
	Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat	20
	Bassin d'Issoire	21
	Pays des Combrailles	22
Ville Santé OMS	Aix-Les-Bains	24
	Bourg-en-Bresse	26
	Bourgoin-Jallieu	27
	Grenoble	28
	Lyon	29
	Valence	30
	Villeurbanne	31
Programme Territorial de Santé	Nord	33
	Est	34
	Sud	35
	Ouest	36
	Centre	37
	BSI de Moulins	38
	BSI de Vichy	39
	BSI de Montluçon	40
	BSI de Mauriac	41
	BSI d'Aurillac	42
	BSI de Saint-Flour	43
	Brioude	44
	Puy-en-Velay	45
	Clermont-Ferrand	46
	Riom	47
	Issoire	48
	Programme Municipal de Santé	Grenoble

Types de plan	Territoire	Page
Agenda 21	Ville de Bourg-en-Bresse	53
	Puy-en-Velay	54
	Marignier	55
	Ville de Fontaine	56
	Echirolles	57
	Saint-Egrève	58
	Ville de Mably	59
	Ménérol	60
	Vénissieux	61
	Tassin-la-Demi-Lune	62
	Décines	63
	Sainte-Foy-lès-Lyon	64
	Feyzin	65
	Thizy-les-Bourgs	66
	Saint-Priest	67
	Salins-les-Thermes	68
	Aix-les-Bains	69
	Pays de Saint-Flour	70
	Pays Voironnais	71
Département de l'Ain	72	
Région Auvergne	73	
Plan Régional Santé-Environnement 2	Rhône-Alpes	75
	Auvergne	77
Ecophyto 2		79
Plan Climat Energie Territorial et Plan Climat-Air-Energie Territorial		81
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement		84
Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux		89
Schéma Régional Climat Air Énergie		91
Plan de Protection de l'Atmosphère		92
Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire		93
Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux		94
Convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 de la branche Accidents du travail et Maladies Professionnelles (COG AT/MP) Prévention des risques Professionnels CARSAT Rhône-Alpes		95
Plan Régional de Santé au Travail 2		96
Plan Santé-Sécurité au Travail 2011-2015		97
Plan national d'action pour la gestion du risque lié au radon		98
Plan national d'action sur les PolyChloroBiphényles 2008-2015		99
Plan Cancer 2014-2019		100

6. Sommaire par thématique

Index des plans par thématiques d'environnement

Thématique	Page	Types de plan	Territoire
Air extérieur	2	CLS	Thiers Ambert
	3	CLS	Clermont-Ferrand
	4	CLS	Agglomération Loire-Forez
	7	CLS	Villeurbanne
	8	CLS	Ville de Bourg-en-Bresse
	9	CLS	Pays de Gex
	11	CLS	Ville de Chambéry
	13	CLS	Bourgoin-Jallieu
	14	CLS	Ville de Grenoble
	15	CLS	Romans-sur-Isère
	16	CLS	Ville de Valence
	19	CLS	Pays de Lafayette
	20	CLS	Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat
	21	CLS	Bassin d'Issoire
	22	CLS	Pays des Combrailles
	24	Ville Santé OMS	Aix-Les-Bains
	26	Ville Santé OMS	Bourg-en-Bresse
	29	Ville Santé OMS	Lyon
	30	Ville Santé OMS	Valence
	33	PTS	Nord
	34	PTS	Est
	35	PTS	Sud
	36	PTS	Ouest
	37	PTS	Centre
	38	PTS	BSI de Moulins
	39	PTS	BSI de Vichy
	40	PTS	BSI de Montluçon
	42	PTS	BSI d'Aurillac
	43	PTS	BSI de Saint-Flour
	45	PTS	Puy-en-Velay
	46	PTS	Clermont-Ferrand
	48	PTS	Issoire
	50	PMS	Grenoble
	55	Agenda 21	Marignier
	57	Agenda 21	Echirolles
	60	Agenda 21	Ménérol
	61	Agenda 21	Vénissieux
	66	Agenda 21	Thizy-les-Bourgs
	67	Agenda 21	Saint-Priest
	73	Agenda 21	Région Auvergne
	76	PRSE2	Rhône-Alpes
77	PRSE2	Auvergne	
81	PCET		
91	SRCAE		
92	PPA		
93	SRADDT		

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Air intérieur et habitat	3	CLS	Clermont-Ferrand
	4	CLS	Agglomération Loire-Forez
	6	CLS	Ville de Saint-Etienne
	8	CLS	Ville de Bourg-en-Bresse
	9	CLS	Pays de Gex
	11	CLS	Ville de Chambéry
	13	CLS	Bourgoin-Jallieu
	15	CLS	Romans-sur-Isère
	16	CLS	Ville de Valence
	17	CLS	La Voulte-sur-Rhône
	18	CLS	Pays Haut Cantal Dordogne
	19	CLS	Pays de Lafayette
	20	CLS	Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat
	21	CLS	Bassin d'Issoire
	22	CLS	Pays des Combrailles
	24	Ville Santé OMS	Aix-Les-Bains
	26	Ville Santé OMS	Bourg-en-Bresse
	28	Ville Santé OMS	Grenoble
	29	Ville Santé OMS	Lyon
	30	Ville Santé OMS	Valence
	33	PTS	Nord
	34	PTS	Est
	35	PTS	Sud
	36	PTS	Ouest
	37	PTS	Centre
	38	PTS	BSI de Moulins
	39	PTS	BSI de Vichy
	40	PTS	BSI de Montluçon
	41	PTS	BSI de Mauriac
	42	PTS	BSI d'Aurillac
	43	PTS	BSI de Saint-Flour
	44	PTS	Brioude
	45	PTS	Puy-en-Velay
	46	PTS	Clermont-Ferrand
	48	PTS	Issoire
	50	PMS	Grenoble
	53	Agenda 21	Ville de Bourg-en-Bresse
	59	Agenda 21	Ville de Mably
	68	Agenda 21	Salins-les-Thermes
	76	PRSE2	Rhône-Alpes
78	PRSE2	Auvergne	
81	PCET		
93	SRADDT		
96	PRST2		
98	Plan Radon		

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Eaux d'alimentation	4	CLS	Agglomération Loire-Forez
	9	CLS	Pays de Gex
	11	CLS	Ville de Chambéry
	15	CLS	Romans-sur-Isère
	16	CLS	Ville de Valence
	18	CLS	Pays Haut Cantal Dordogne
	20	CLS	Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat
	24	Ville Santé OMS	Aix-Les-Bains
	30	Ville Santé OMS	Valence
	34	PTS	Est
	35	PTS	Sud
	36	PTS	Ouest
	38	PTS	BSI de Moulins
	39	PTS	BSI de Vichy
	40	PTS	BSI de Montluçon
	41	PTS	BSI de Mauriac
	42	PTS	BSI d'Aurillac
	43	PTS	BSI de Saint-Flour
	44	PTS	Brioude
	45	PTS	Puy-en-Velay
	46	PTS	Clermont-Ferrand
	50	PMS	Grenoble
	54	Agenda 21	Puy-en-Velay
	55	Agenda 21	Marignier
	56	Agenda 21	Ville de Fontaine
	57	Agenda 21	Echirolles
	58	Agenda 21	Saint-Egrève
	60	Agenda 21	Ménétrol
	63	Agenda 21	Décines
	67	Agenda 21	Saint-Priest
	71	Agenda 21	Pays Voironnais
	72	Agenda 21	Département de l'Ain
	76	PRSE2	Rhône-Alpes
78	PRSE2	Auvergne	
81	PCET		
89	SAGE		
93	SRADDT		
99	Plan PCB		

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Eaux de baignade	9	CLS	Pays de Gex
	22	CLS	Pays des Combrailles
	30	Ville Santé OMS	Valence
	78	PRSE2	Auvergne
	89	SAGE	

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Sols	50	PMS	Grenoble
	76	PRSE2	Rhône-Alpes
	78	PRSE2	Auvergne

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Alimentation	50	PMS	Grenoble
	99	Plan PCB	

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Travail	95	COG AT/MP CARSAT	
	96	PRST2	
	97	PSST	
	100	Plan Cancer	

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Produits phytosanitaires	3	CLS	Clermont-Ferrand
	4	CLS	Agglomération Loire-Forez
	11	CLS	Ville de Chambéry
	20	CLS	Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat
	43	PTS	BSI de Saint-Flour
	46	PTS	Clermont-Ferrand
	50	PMS	Grenoble
	53	Agenda 21	Ville de Bourg-en-Bresse
	59	Agenda 21	Ville de Mably
	60	Agenda 21	Ménérol
	64	Agenda 21	Sainte-Foy-lès-Lyon
	67	Agenda 21	Saint-Priest
	70	Agenda 21	Pays de Saint-Flour
	71	Agenda 21	Pays Voironnais
	76	PRSE2	Rhône-Alpes
	78	PRSE2	Auvergne
	79	Ecophyto 2	
	81	PCET	
	89	SAGE	
	94	PREDD	
97	PSST		
100	Plan Cancer		

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Biocides	100	Plan Cancer	

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Nitrates	90	SAGE	

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Métaux	15	CLS	Romans-sur-Isère
	16	CLS	Ville de Valence
	24	Ville Santé OMS	Aix-Les-Bains
	30	Ville Santé OMS	Valence
	35	PTS	Sud
	41	PTS	BSI de Mauriac
	56	Agenda 21	Ville de Fontaine
	76	PRSE2	Rhône-Alpes
78	PRSE2	Auvergne	

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Polluants organiques	24	Ville Santé OMS	Aix-Les-Bains
	28	Ville Santé OMS	Grenoble
	46	PTS	Clermont-Ferrand
	50	PMS	Grenoble
	59	Agenda 21	Ville de Mably
	76	PRSE2	Rhône-Alpes
	78	PRSE2	Auvergne
	89	SAGE	
	92	PPA	
	95	COG AT/MP CARSAT	
	96	PRST2	
	99	Plan PCB	
	100	Plan Cancer	

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Polluants atmosphériques	3	CLS	Clermont-Ferrand
	11	CLS	Ville de Chambéry
	13	CLS	Bourgoin-Jallieu
	16	CLS	Ville de Valence
	26	Ville Santé OMS	Bourg-en-Bresse
	41	PTS	BSI de Mauriac
	46	PTS	Clermont-Ferrand
	50	PMS	Grenoble
	55	Agenda 21	Marignier
	65	Agenda 21	Feyzin
	67	Agenda 21	Saint-Priest
	76	PRSE2	Rhône-Alpes
	78	PRSE2	Auvergne
	81	PCET	
	92	PPA	
100	Plan Cancer		

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Fumée de tabac	29	Ville Santé OMS	Lyon

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Odeurs	65	Agenda 21	Feyzin

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Micro-organismes	3	CLS	Clermont-Ferrand
	30	Ville Santé OMS	Valence
	34	PTS	Est
	35	PTS	Sud
	41	PTS	BSI de Mauriac
	43	PTS	BSI de Saint-Flour
	45	PTS	Puy-en-Velay
	78	PRSE2	Auvergne
	90	SAGE	
	97	PSST	

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Moisissures, cyanobactéries	46	PTS	Clermont-Ferrand

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Pollens (ambroisie, etc)	2	CLS	Thiers Ambert
	3	CLS	Clermont-Ferrand
	4	CLS	Agglomération Loire-Forez
	7	CLS	Villeurbanne
	8	CLS	Ville de Bourg-en-Bresse
	9	CLS	Pays de Gex
	11	CLS	Pays de Gex
	13	CLS	Ville de Chambéry
	14	CLS	Bourgoin-Jallieu
	15	CLS	Ville de Grenoble
	16	CLS	Romans-sur-Isère
	19	CLS	Pays de Lafayette
	20	CLS	Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat
	21	CLS	Bassin d'Issoire
	22	CLS	Pays des Combrailles
	24	Ville Santé OMS	Aix-Les-Bains
	26	Ville Santé OMS	Bourg-en-Bresse
	30	Ville Santé OMS	Valence
	33	PTS	Nord
	34	PTS	Est
	35	PTS	Sud
	36	PTS	Ouest
	37	PTS	Centre
	38	PTS	BSI de Moulins
	39	PTS	BSI de Vichy
	40	PTS	BSI de Montluçon
	42	PTS	BSI d'Aurillac
	43	PTS	BSI de Saint-Flour
	45	PTS	Puy-en-Velay
	46	PTS	Clermont-Ferrand
	48	PTS	Issoire
50	PMS	Grenoble	
67	Agenda 21	Saint-Priest	
76	PRSE2	Rhône-Alpes	
78	PRSE2	Auvergne	
81	PCET		

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Allergènes provenant des acariens, animaux domestiques, blattes...	78	PRSE2	Auvergne

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Rayonnements ionisants (radon...)	18	CLS	Pays Haut Cantal Dordogne
	22	CLS	Pays des Combrailles
	24	Ville Santé OMS	Aix-Les-Bains
	29	Ville Santé OMS	Lyon
	39	PTS	BSI de Vichy
	40	PTS	BSI de Montluçon
	41	PTS	BSI de Mauriac
	42	PTS	BSI d'Aurillac
	43	PTS	BSI de Saint-Flour
	44	PTS	Brioude
	45	PTS	Puy-en-Velay
	77	PRSE2	Auvergne
	98	Plan Radon	
	100	Plan Cancer	

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Rayonnements non ionisants (UV, champs électromagnétiques...)	16	CLS	Romans-sur-Isère
	24	Ville Santé OMS	Aix-Les-Bains
	28	Ville Santé OMS	Grenoble
	29	Ville Santé OMS	Lyon
	30	Ville Santé OMS	Valence
	50	PMS	Grenoble
	56	Agenda 21	Ville de Fontaine
	64	Agenda 21	Sainte-Foy-lès-Lyon
	78	PRSE2	Auvergne
	100	Plan Cancer	

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Bruit	4	CLS	Agglomération Loire-Forez
	6	CLS	Ville de Saint-Etienne
	8	CLS	Ville de Bourg-en-Bresse
	9	CLS	Pays de Gex
	11	CLS	Pays de Gex
	13	CLS	Ville de Chambéry
	16	CLS	Romans-sur-Isère
	17	CLS	La Voulte-sur-Rhône
	24	Ville Santé OMS	Aix-Les-Bains
	26	Ville Santé OMS	Bourg-en-Bresse
	28	Ville Santé OMS	Grenoble
	29	Ville Santé OMS	Lyon
	30	Ville Santé OMS	Valence
	34	PTS	Est
	35	PTS	Sud
	45	PTS	Puy-en-Velay
	46	PTS	Clermont-Ferrand
	50	PMS	Grenoble
	54	Agenda 21	Puy-en-Velay
	56	Agenda 21	Ville de Fontaine
	57	Agenda 21	Echirrolles
	60	Agenda 21	Ménétrol
	64	Agenda 21	Sainte-Foy-lès-Lyon
	65	Agenda 21	Feyzin
	67	Agenda 21	Saint-Priest
	76	PRSE2	Rhône-Alpes
78	PRSE2	Auvergne	
81	PCET		
84	PPBE		

Thématique	Page	Type de plan/programme	Territoire
Fibres (minérales, amiante...)	41	PTS	BSI de Mauriac
	68	Agenda 21	Salins-les-Thermes
	78	PRSE2	Auvergne
	96	PRST2	

7. Liste des plans²⁰ recensés (numérotation spécifique)

Contrat Local de Santé

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) ont été introduits par la loi HPST de 2009 et réaffirmés par la loi de Modernisation du Système de Santé de 2016 pour mettre en œuvre une politique régionale de santé au plus près des besoins des territoires.

D'un point de vue réglementaire, les Contrats locaux de santé font l'objet de dispositions dans le cadre de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et reprises dans le Code de la santé publique : L'article L.1434-17 du Code de la santé publique précise que "la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social".

Les CLS sont construits à partir d'un diagnostic participatif partagé élaboré par l'ARS, la collectivité territoriale concernée et ses partenaires.

Ils visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, et cherchent à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre des Projets Régionaux de Santé (PRS) et des projets locaux de santé portés par les collectivités territoriales, à destination des publics les plus fragiles. Ils identifient les territoires vulnérables et améliorent les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent in fine l'état de santé des populations.

Ce sont dix-huit CLS qui ont été retenus et analysés en région Auvergne-Rhône-Alpes.

²⁰ Le terme de « Plan » est utilisé de manière générique, mais il peut illustrer des programmes, programmations, schémas, stratégies, contrats, commissions d'orientation, etc.

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé Thiers Ambert
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CPAM 63, Association Vallée de la Dore, Mairie d'Ambert, Mairie de Thiers, CH de Thiers et d'Ambert
Objectif	Réduire les inégalités territoriales de santé et décroiser les réponses de santé
Période de planification	2012-2015
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	BSI de Thiers et d'Ambert
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	2
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Promouvoir la santé des populations et réduire les risques sanitaires liés aux milieux de vie: Lutter contre la prolifération de l'ambrosie (sensibilisation à la reconnaissance de l'ambrosie, formation aux techniques d'éradication de l'ambrosie)
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Pollens (ambrosie, etc)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/AUVERGNE/ARS_auvergne/votre_ars/PRS_MINI_SITE/documents/programmes/CLS/CLS_signe_Thiers_Ambert.pdf

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé de Clermont-Ferrand 2016-2018
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Ville de Clermont, Préfète du 63, Conseil Départemental 63, CPAM 63, CHU Clermont-Ferrand
Objectif	Réduire les inégalités territoriales de santé et décloisonner les réponses de santé
Période de planification	2016-2018
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Clermont-Ferrand
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, Ville de Clermont, Préfète du 63, Conseil Départemental 63, CPAM 63, CHU Clermont-Ferrand
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	7
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Développer un milieu de vie favorable à la santé : lutter contre la prolifération de l'ambrosie, promouvoir et développer la démarche eco-phyto sur le territoire, mettre en œuvre les actions du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération clermontoise, sensibiliser à la qualité de l'air intérieur au sein de l'habitat, lutter contre l'habitat indigne Prévenir le risque légionelles dans les EHPAD Mettre en place un plan de lutte contre les punaises de lit
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Activités Agricoles Air extérieur Air intérieur et habitat Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...) Micro-organismes (bactéries, virus, parasites) Pollens (ambrosie, etc)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	Contrat de Ville, Dispositif de Réussite Educative, Projet Educatif de la Ville, Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/AuvergneRhoneAlpes/2.POLITIQUE_REGIONALE/Politique_ville/CLS__CLERMONT_FD_2016-2018.pdf

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé 2016-2020 Agglomération Loire-Forez
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Agglomération Loire-Forez, Préfet 42, CPAM 42, Mutualité Sociale Agricole Ardèche-Drôme-Loire
Objectif	Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Période de planification	2016-2020
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Agglomération Loire-Forez
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	Mairies, DD, ARS, DDCS, MSA, CD, Anah, PDLHI, ADIL, CAF, les habitants, les élus, CD42, prestataires, CPIE des Monts du Pilat, représentants du secteur agricole, associations, chambre d'agriculture, syndicats gestionnaires des ressources en eau destinée à la consommation humaine...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	12
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	<p>Promouvoir un habitat favorable à la santé (lutter contre les situations d'habitat dégradé et indigne, adapter le logement à la perte d'autonomie liée au handicap et au vieillissement)</p> <p>Développer une politique en santé environnementale (sensibiliser les élus pour développer une politique de santé environnementale prenant en compte les nuisances sonores, la qualité de l'air, la dimension santé dans les opérations d'aménagement des espaces publics)</p> <p>Améliorer la qualité de l'air intérieur (contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des lieux d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans pour améliorer la santé des enfants accueillis)</p> <p>Améliorer la qualité de l'air extérieur (lutter durablement contre l'ambrosie à feuilles d'armoise: se mobiliser dans le cadre de la stratégie départementale de lutte contre les plantes invasives, assurer une gestion et un suivi du signalement et du traitement de l'ambrosie)</p> <p>Améliorer la qualité de l'eau (lutter contre les pollutions diffuses et ponctuelles, protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine, sensibiliser sur l'utilisation de la ressource en eau et le fonctionnement des milieux aquatiques)</p>
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	<p>Activités Agricoles</p> <p>Air extérieur</p> <p>Air intérieur et habitat</p> <p>Eaux d'alimentation</p> <p>Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...)</p> <p>Pollens (ambrosie, etc)</p> <p>Bruit</p>
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	

URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/AuvergneRhoneAlpes/2.POLITIQUE_REGIONALE/Politique_ville/CLS_2016-2020_signe_LOIRE_FOREZ.pdf
-----	---

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé de la Ville de Saint-Etienne 2013-2017
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Mairie, Préfète 42, CPAM42, CAF42, Services Départementaux de l'Education Nationale 42
Objectif	Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Période de planification	2013-2017
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Saint-Etienne
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, Mairie, Préfète 42, CPAM42, CAF42, Services Départementaux de l'Education Nationale 42, CHU Saint Etienne, Institut de Cancérologie de la Loire, Université Jean Monnet, associations de santé...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	16
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Lutter contre l'habitat indigne : Améliorer le repérage des habitats insalubres diffus, consolider le partenariat entre les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne (LHI) et mieux coordonner leurs actions Améliorer la qualité de l'air intérieur : Soutenir et promouvoir les dispositifs existants et notamment le dispositif de Conseil en environnement intérieur (CEI) Prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement sonore : Poursuivre la sensibilisation sur les risques sonores dans les lieux festifs et dans les établissements d'enseignement accueillant des jeunes Promouvoir la pratique d'activité physique : Intégration des enjeux sanitaires dans les projets d'aménagement urbain voire développement de parcours sportifs dans la ville, panneaux incitatifs dans l'espace urbain
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air intérieur et habitat Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PRS, ASV, PNNS
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/RA/Direc_strategie_projets/CLS/20131122_stEtienne.pdf

Intitulé du plan	Contrat local de santé de Villeurbanne 2014 – 2016
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Préfet 69, Mairie, CPAM69, CH Le Vinatier
Objectif	Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Période de planification	2014-2016
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Commune de Villeurbanne
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, Grand Lyon, Ville de Villeurbanne, bailleurs sociaux, Université Jean Moulin Lyon 3, RNSA, Air Rhône Alpes, CNFPT, Région Rhône Alpes, éco-organisme Dastri...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	4
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Etude d'impact en santé sur l'usage des espaces publics par les enfants dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier des Buers Organisation de la lutte contre l'ambroisie Promotion de la santé environnementale Plan d'action Villeurbannais pour la filière de gestion des Dasri des Patients en auto traitement
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Activités de Soins Déchets Air extérieur Pollens (ambroisie, etc)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	ASV, PLSE
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/RA/Direc_strategie_projets/CLS/20131206_villeurbanne.pdf

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé de la Ville de Bourg-en-Bresse 2013–2014
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Préfet 01, Conseil Général 01, Maire
Objectif	Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Période de planification	2013-2014
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Bourg-en-Bresse
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, DDCCS, Conseil Général, Ville, CAF, travailleurs sociaux, bailleurs sociaux, justice, Pact, DDT, ADIL, ADESSA, Centre Hospitalier, Air Rhône-Alpes, PMI, ADEME...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	8
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Promouvoir un habitat favorable à la santé: lutter contre les situations d'habitat indigne, lutter contre la précarité énergétique, accompagner la mise en place d'un CMEI Prévenir et limiter les risques sanitaires liés à la qualité de l'air: informer et sensibiliser les habitants et les professionnels sur la qualité de l'air extérieur, lutter contre la prolifération de l'ambroisie, prévenir et limiter les risques liés à la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant de jeunes enfants Prévenir et limiter les risques sanitaires liés à l'environnement sonore: prévenir et limiter les risques sanitaires liés à la musique amplifiée, prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux bruits provenant des infrastructures de transports terrestres,
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Transports Air extérieur Air intérieur et habitat Pollens (ambroisie, etc) Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	ASV, Agenda 21
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
Remarques	Avant dernier CLS pour ce territoire car pas la thématique santé-environnement n'a pas été traitée dans le dernier
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/AuvergneRhôneAlpes/2.POLITIQUE_REGIONALE/Politique_ville/20160325_CLS_Bourg-en-Bresse.pdf

Intitulé du plan	Contrat Territorial de Santé du Pays de Gex Période 2015-2018
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Préfet 01, Conseil départemental 01, Communauté de communes du Pays de Gex, CH Annecy Genevois
Objectif	coordonner et soutenir les dynamiques locales et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Période de planification	2015-2018
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Pays de Gex
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, CCPG
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	5
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	<p>Recenser les facteurs environnementaux les plus prégnants en termes d'impact santé potentiel ou avéré sur le territoire, ainsi que les actions mises en œuvre par la CCPG pour limiter ces impacts</p> <p>Communiquer, sensibiliser les acteurs locaux à ces paramètres (services techniques communaux, entreprises de travaux publics, CCPG, professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux) :</p> <p>Sensibiliser à l'environnement sonore : cartes de bruit stratégiques (CBS) et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sur le périmètre des 17 communes de Thoiry à Divonne en vue d'établir des actions d'insonorisation ou autres actions adaptées</p> <p>Sensibiliser les élus à la question de l'habitat indigne : promouvoir un inventaire par commune avec les critères de qualité, âge du parc locatif, nombre de signalements et procédures sur le territoire</p> <p>Améliorer par des rencontres régulières le partenariat avec l'ARS sur le suivi de la qualité des eaux et la protection de la ressource : eau destinée à la consommation humaine et eaux de baignade</p> <p>Promouvoir un plan d'action ciblé sur les communes les plus impactées par la qualité de l'air (air intérieur et extérieur): taux de pollen et inventaire des plantes allergisantes telles que l'Ambroisie ou plantes toxiques telles que la Berce du Caucase dont les implantations se développent sur le territoire (plan de vigilance), en vue d'en contrôler le développement, inclure une clause contre l'Ambroisie dans les AO publics</p>
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	<p>Air extérieur</p> <p>Air intérieur et habitat</p> <p>Eaux d'alimentation</p> <p>Eaux de baignade</p> <p>Pollens (ambroisie, etc)</p> <p>Bruit</p>
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PRS, PPBE
Budget total alloué au	

plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/AuvergneRhoneAlpes/2.POLITIQUE_REGIONALE/Politique_ville/201606_CTS_Pays_de_Gex.pdf

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé Ville de Chambéry 2015-2018
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Mairie, Préfet 73, Conseil départemental 73, CH Métropole Savoie, CH Spécialisé de la Savoie, CPAM, CAF
Objectif	Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Période de planification	2015-2018
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Chambéry
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	Service Santé Publique et Handicap de la mairie, Air Rhône Alpes, Comité Intersyndical d'Assainissement du Lac du Bourget, Centre Hospitalier Métropole Savoie, Entente Interdépartementale de Démoustication, partenaires associatifs...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	10
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	<p>Prévenir les risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur : Informer sur les polluants endogènes et surveiller la qualité de l'air intérieur des établissements de la Ville recevant des jeunes enfants, en s'appuyant notamment sur le Conseiller en Environnement Intérieur</p> <p>Prévenir les risques sanitaires liés à la qualité de l'air extérieur (particules, pollens,...) : Relayer les messages d'informations et les consignes liés aux épisodes de pollution de l'atmosphère, participer aux objectifs du Plan Local d'amélioration de la Qualité de l'Air (PLQA)</p> <p>Informier et lutter contre l'ambroisie : sensibiliser les agents des espaces publics à la reconnaissance et à la gestion de l'ambroisie</p> <p>Prévenir les risques sanitaires liés au bruit : Faire des mesures acoustiques lors d'événements comme la fête de la musique, faire des mesures acoustiques et des rappels à la réglementation lors de plaintes de voisinage, sensibiliser le public et les professionnels aux dangers de l'exposition au bruit</p> <p>Préserver la qualité de l'eau potable : Poursuivre la démarche « 0 pesticides » engagée par la Ville dans le cadre du contrat de bassin versant</p> <p>Informier et lutter contre le moustique tigre : Sensibiliser le grand public et former les agents des espaces publics et des cimetières aux risques sanitaires, à l'élimination des gîtes et au signalement de la présence du moustique tigre</p> <p>Sensibiliser aux enjeux de la santé environnementale</p>
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	<p>Activités agricoles</p> <p>Transports</p> <p>Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...)</p> <p>Air extérieur</p> <p>Air intérieur et habitat</p> <p>Eaux d'alimentation</p> <p>Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...)</p> <p>Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...)</p> <p>Pollens (ambroisie, etc)</p> <p>Bruit</p>
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PRS, PLS

Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/AuvergneRhoneAlpes/2.POLITIQUE_REGIONALE/Politique_ville/Contrat_Local_de_Sante_Ville_de_Chambery_2015-2018.pdf

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé de Bourgoin-Jallieu
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Préfet 38, Mairie, Conseil général 38, CAPI, CARSAT, CHPO, CPND
Objectif	
Période de planification	2014-2019
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Bourgoin-Jallieu
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	Association Air RA, ARS, EID Rhône Alpes, CAPI, ADIL, bailleurs, IREPS, ville, police municipale...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	23
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	<p>Promouvoir des comportements responsables pour un environnement extérieur de qualité: Faire connaître l'exposition de la population berjallienne à la pollution atmosphérique, favoriser des comportements adaptés à la qualité de l'air extérieur, prévenir l'implantation du moustique aedes albopictus</p> <p>Prévenir les allergies polliniques: faire connaître l'exposition de la population berjallienne à l'ambroisie, adopter une stratégie de lutte coordonnée avec les gestionnaires de terrains conformément au PRSE2, établir un bilan écologique et économique et le diffuser</p> <p>Vivre dans des habitats sains: s'inscrire dans les stratégies départementales de résorption de l'habitat indigne, préparer et mettre en oeuvre les mesures de qualité d'air intérieur dans les écoles, développer la communication sur l'habitat sain et plus spécifiquement sur la qualité de l'air intérieur</p> <p>Agir pour un environnement sonore favorable: prévenir les risques auditifs lors de manifestations musicales de la ville, poursuivre les actions de police du bruit, rendre la charte de la vie nocturne opérationnelle</p>
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	<p>Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...)</p> <p>Air extérieur</p> <p>Air intérieur et habitat</p> <p>Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...)</p> <p>Pollens (ambroisie, etc)</p> <p>Bruit</p>
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PRS, PLS, PRSE2
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/RA/Direc_strategie_projets/CLS/20140207_bourgoin.pdf

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé entre l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes, l'Etat, et la Ville de Grenoble
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Préfet 38, Mairie
Objectif	Accroître la mise en cohérence et l'efficacité des différentes actions soutenues par les institutions signataires et développer une collaboration entre celles-ci inscrite dans la durée
Période de planification	2014-2019
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Grenoble
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	1
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Mise en place d'un jardin sentinelle, regroupant des arbres et des plantes herbacées allergisantes, afin de mieux prévenir en informant les professionnels de santé et le public sur le potentiel allergisant des espèces végétales
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Pollens (ambroisie, etc)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PRS, PMS, PRAPS, ASV
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/RA/Direc_strategie_projets/CLS/20140227_grenoble.pdf

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé 2015-2020
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Mairie
Objectif	Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Période de planification	2015-2020
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Romans-sur-Isère
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, Ville, DDCS, Département, association, Etablissements et services sanitaires, sociaux, et médico-sociaux, établissements mutualistes, professionnels de santé libéraux, institutions et collectivités territoriales, services représentant l'Etat au niveau départemental...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	5
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Lutte anti-vectorielle Aedes albopictus Lutte contre l'ambroisie Lutte contre l'habitat indigne Distribution d'une eau potable de qualité Agir pour un urbanisme favorable à la santé
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...) Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Métaux (arsenic, cadmium, plomb, mercure...) Pollens (ambroisie, etc)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PRS, PLS, PDALHPD, ASV, Plan départemental de gestion du plan anti dissémination du chikungunya et de la dengue, PRS2, Plan départemental de lutte contre l'ambroisie drômois, politique de la ville, Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, SCOT
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/RA/Direc_strategie_projets/CLS/20150410_CLS_Romans_signe.pdf

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé Ville de Valence
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Mairie, Préfet 26, Conseil général 26, Conseil régional RA, CPAM, CAF
Objectif	Favoriser la mise en œuvre au niveau local des orientations portées par le PRS RA et des orientations de la ville inscrites dans le PLS valentinois
Période de planification	2012-2017
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Valence et Valence Agglomération Sud Rhône-Alpes
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	13
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Lutter contre l'habitat indigne et le saturnisme infantile Prévenir les risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur et extérieur Prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement sonore Evaluer l'exposition de la population aux ondes électromagnétiques Prévenir les risques d'allergie liés aux pollens d'ambroisie Assurer à la population la distribution d'une eau saine issue de ressources protégées
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Transports Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Métaux (arsenic, cadmium, plomb, mercure...) Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...) Pollens (ambroisie, etc) Rayonnements non ionisants (UV, champs électromagnétiques...) Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PRS, PLS, ASV, PRSE2, PLU
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/RA/Direc_strategie_projets/CLS/20121221_CLS_Valence.pdf

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé La Voulte-sur-Rhône 2013-2017
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Mairie, Préfet 07, CCAS, Conseil général 07, CARSAT RA, CPAM 07
Objectif	Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Période de planification	2013-2017
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de La Voulte-sur-Rhône
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	CCAS de la ville, CH des Vals d'Ardèche, ANPAA, CPAM de Privas, CAF 07, IREPS ESA, Mission Locale, DDCSPP, Ligue contre le cancer, MJC...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	2
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Prévenir et réduire l'exposition des populations à certains risques sanitaires : nuisances sonores et risques auditifs (organiser des actions de sensibilisation et d'éducation auprès des jeunes) Articuler habitat et santé: Le logement comme facteur de prévention : Organiser des actions collectives de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie, promouvoir l'existant en matière d'accompagnement et d'aides sur l'amélioration énergétique de l'habitat
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air intérieur et habitat Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	CUCS, Programme de Réussite Educative
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/RA/Direc_strategie_projets/CLS/20131220_voulte_sur_rhoe.pdf

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé d'Orientation sur le territoire du Pays Haut Cantal Dordogne
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Président de l'association Gentiane, CH de Mauriac, CPAM
Objectif	Réduire les inégalités territoriales de santé
Période de planification	2013-2018
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Pays Haut Cantal Dordogne
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	CPIE, collectivités locales, Mutualité Française, Agences de l'eau, Syndicats des eaux, Association des usagers, Service sociaux, CAF, MSA, PACT, DDT...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	4
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Favoriser la connaissance des moyens d'action en santé environnementale Faire connaître à la population l'existence du radon et les risques qu'il représente (Sensibiliser aux risques pour la santé liés au radon et aux moyens de prévention) Permettre aux habitants de prendre des décisions éclairées sur l'aménagement des logements (Développer et promouvoir le métier de conseiller en environnement intérieur) Accompagner les collectivités locales vers des solutions adaptées pour garantir la qualité de l'eau
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Rayonnements ionisants (radon...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PRS
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/AUVERGNE/ARS_auvergne/votre_ars/PRS_MINI_SITE/documents/programmes/CLS/CLS_d_orientation_Pays_Haut_Cantal_Dordogne_11_02_13.pdf

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé sur le Pays de Lafayette
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Président de l'association Pays de Lafayette, Préfet 43, Conseil Général 43, CPAM43, MSA Auvergne, CARSAT, CAF, CH Brioude, Hôpital Pierre Galice de Langeac
Objectif	Réduire les inégalités territoriales de santé et décroiser les réponses de santé
Période de planification	2013-2018
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Communautés de Communes d'Auzon Communauté, Brivadois, Langeadois, Pays de Blesle, Pays de Paulhaguet, Pays de Saugue, Plateau de La Chaise-Dieu, Ribeyre-Chaliergue-Margeride
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	3
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Développer en lien avec les initiatives locales et les démarches d'Agenda 21 engagées sur ce territoire, des actions de promotion de la santé sur des sujets de santé-environnement et notamment sur celui de la lutte contre le logement indigne et indécemment, de l'amélioration de contextes environnementaux qui déterminent à plus long terme l'état de santé de la population (enclavement, difficultés de transports...) Conforter les opérations programmées de l'habitat et favoriser les actions de traitement de l'habitat insalubre ou non adapté pour les personnes âgées ou handicapées, en lien avec les plans et programmes existants (PDALPD, Programme "habiter mieux"...) Promouvoir les actions d'information sur les risques sanitaires liés à l'environnement notamment dans les établissements scolaires Prévenir les allergies liées à l'environnement et à l'habitat auprès des populations fragiles avec l'animation de trois ateliers, un dans chaque communauté de communes
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Transports Air extérieur Air intérieur et habitat Pollens (ambroisie, etc)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	Charte Territoriale de Cohésion Sociale, Agenda 21, PDALPD
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/AUVERGNE/ARS_auvergne/votre_ars/PRS_MINI_SITE/documents/programmes/CLS/CLS_lafayette.pdf

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé de Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Conseil Départemental 63, Communauté de communes de Riom Communauté, Communauté de communes de Volvic Sources et Volcans, Communauté de communes de Limagne d'Ennezat, CPAM63, CH de Riom
Objectif	Réduire les inégalités territoriales de santé et décroiser les réponses de santé
Période de planification	2016
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Communautés de communes de Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	4
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Promouvoir un milieu de vie favorable à la santé: lutter contre la prolifération de l'ambrosie, promouvoir et développer la démarche éco-phyto sur le territoire, sensibiliser à la qualité de l'air intérieur au sein de l'habitat, lutter contre l'habitat indigne
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Activités Agricoles Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) Pollens (ambrosie, etc)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PRS
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/AuvergneRhôneAlpes/2.POLITIQUE_REGIONALE/Politique_ville/20160125_CLS_Riom.pdf

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé d'orientations sur le Bassin d'Issoire
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Pays d'Issoire Val d'Allier, Conseil Général 63, CPAM63, Communauté de communes d'Ardes Communauté, Communauté de communes du Bassin Minier Montagne, Communauté de communes des Coteaux de l'Allier, Communauté de communes de Couze Val d'Allier, Communauté de communes d'Issoire Communauté, Communauté de communes de Lembron Val d'Allier, Communauté de communes du Pays de Sauxillange, Communauté de communes Puys et Couze, Mairie d'Issoire, Association Issoire Santé Insertion Social, CH d'Issoire
Objectif	Réduire les inégalités territoriales de santé et décroiser les réponses de santé
Période de planification	2014-2019
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Pays d'Issoire Val d'Allier Sud
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	2
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Promouvoir un milieu de vie favorable à une bonne santé : Lutter contre l'ambrosie et sa prolifération (sensibilisation à la reconnaissance de l'ambrosie et à ses effets allergisants) Elaboration d'un plan de lutte contre l'habitat indigne (sensibilisation des élus et de la population aux risques sanitaires liés à l'habitat indigne, sensibiliser les relais locaux aux repérages des personnes vivant dans un logement insalubre)
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Air intérieur et habitat Pollens (ambrosie, etc)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PTS, Ville Santé OMS
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/AuvergneRhôneAlpes/2.POLITIQUE_REGIONALE/Politique_ville/CLS_orient.pdf

Intitulé du plan	Contrat Local de Santé du Pays des Combrailles
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles, Association avenir santé Combrailles
Objectif	Réduire les inégalités territoriales de santé et décroiser les réponses de santé
Période de planification	2012-2015
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Pays des Combrailles
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	4
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Amélioration de la qualité des eaux de baignades des plans d'eau des Combrailles : réalisation et réactualisation des profils de baignade et mise en place d'actions spécifiques pour gérer les risques de pollution et de dégradation Lutte contre la prolifération de l'ambrosie : sensibilisation à la reconnaissance de l'ambrosie, formation aux techniques d'éradication de l'ambrosie Lutter contre l'habitat indigne : sensibiliser aux risques sanitaires contre l'habitat indigne, sensibiliser au relais locaux de repérage Lutter contre les risques liés à la présence de radon dans le pays des Combrailles : sensibilisation des habitants aux risques, cibler les communes situées dans les zones les plus exposées, mise à disposition de dosimètre aux collectivités
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux de baignade Pollens (ambrosie, etc) Rayonnements ionisants (radon...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/AUVERGNE/ARS_auvergne/votre_ars/PRS_MINI_SITE/documents/programmes/CLS/CLS_Combrailles_signe20_12_12.pdf

Ville Santé OMS

Le mouvement des Villes-Santé a été créé par le bureau Européen de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) à Copenhague après le colloque et l'élaboration de la Charte d'Ottawa en 1986.

Le Réseau français des Villes-Santé de l'OMS a été formellement créé en janvier 1990. En devenant membres, les Villes-Santé s'engagent à respecter les Statuts et le règlement intérieur de l'association, et participent à la vie du Réseau en partageant informations et expériences.

On définit une Ville-Santé comme une ville qui :

- améliore constamment la qualité de son environnement,
- favorise le développement d'une communauté solidaire et qui participe à la vie de la cité,
- agit en faveur de la santé de tous et réduit les inégalités,
- développe une économie diversifiée et innovante,
- donne à chacun les moyens d'avoir accès à la culture et de réaliser son potentiel de créativité.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 7 Ville Santé OMS ont été retenues pour notre analyse.

Intitulé du plan	Aix-Les-Bains Ville-Santé
Organisme(s) de pilotage du plan	
Objectif	
Période de planification	Depuis 2008
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Aix-Les-Bains
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit, Association Agison, Ville, Agence de l'eau, Saur, UFC Que Choisir, Centre scientifique et technique du bâtiment, DDASS, Centre national de la fonction publique territoriale
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	8
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	<p>Sensibilisation des jeunes aux risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée (concert pédagogique, expositions sur le bruit et les mesures de protection, interventions du service Santé environnementale dans les collèges et écoles élémentaires, campagne associée d'affichage dans les bus scolaires)</p> <p>Qualité de l'eau potable : programme de résorption des concentrations en plomb auprès des 18000 abonnés du service de l'eau potable afin de respecter les dispositions réglementaires</p> <p>Réalisation de diagnostics multi-paramètres (acoustique, qualité de l'air intérieur, ondes électromagnétiques) préalables à la réhabilitation environnementale des deux bâtiments de l'école du centre (trentaine de classes)</p> <p>Programme « En savoir plus pour risquer moins : la santé environnementale et nous les jeunes » : augmenter de 80% la connaissance de l'impact du bruit et de la pollution de l'air intérieur sur la santé, des jeunes entre 16 et 25 ans en insertion professionnelle et sociale, en suivi à la Mission Locale Jeunes d'Aix-les-Bains, lors l'année 2014-2015, via des formations</p> <p>Étude de la Qualité de l'air intérieur (benzène, formaldéhydes, CO2) dans les bâtiments communaux accueillant de jeunes enfants</p> <p>Réhabilitation d'une maternelle (mauvaises performances énergétiques, présence avérée et importante de radon)</p> <p>Programme de gestion du risque radon</p> <p>Lutte contre l'ambroisie</p>
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	<p>Air extérieur</p> <p>Air intérieur et habitat</p> <p>Eaux d'alimentation</p> <p>Métaux (arsenic, cadmium, plomb, mercure...)</p> <p>Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...)</p> <p>Pollens (ambroisie, etc)</p> <p>Rayonnements ionisants (radon...)</p> <p>Rayonnements non ionisants (UV, champs électromagnétiques...)</p> <p>Bruit</p>
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au	

plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.villes-sante.com/villes-du-reseau/aix-les-bains/

Intitulé du plan	Bourg-en-Bresse Ville-Santé
Organisme(s) de pilotage du plan	
Objectif	
Période de planification	Depuis 2015
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Bourg-en-Bresse
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	7
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	<p>Qualité de l'air extérieur: prise en compte dans les projets d'urbanisme et de déplacement des enjeux de santé (cartes de bruit et de pollution de l'air liées au trafic automobile), politique en faveur des modes de déplacement doux (transports en commun, pistes cyclables, plan piéton), actions visant à limiter la présence d'espèces végétales à fort potentiel allergisant, Plan d'action municipal de lutte contre l'ambroisie</p> <p>Qualité de l'air intérieur: plan d'action municipal pour limiter les émissions de substances polluantes tant dans les matériaux de construction et de décoration que dans les mobiliers et produits d'entretien, sensibilisation des professionnels et des occupants , travaux pour favoriser les dispositifs de ventilation permanente lors des projets de rénovation</p>
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	<p>Transports</p> <p>Air extérieur</p> <p>Air intérieur et habitat</p> <p>Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...)</p> <p>Pollens (ambroisie, etc)</p> <p>Bruit</p>
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.villes-sante.com/villes-du-reseau/bourg-en-bresse/

Intitulé du plan	Bourgoin-Jallieu Ville-Santé
Organisme(s) de pilotage du plan	
Objectif	
Période de planification	Depuis 1996
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Bourgoin-Jallieu
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Mise en place d'un PLS et CLS
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.villes-sante.com/villes-du-reseau/bourgoin-jallieu/

Intitulé du plan	Grenoble Ville-Santé
Organisme(s) de pilotage du plan	
Objectif	
Période de planification	Depuis 2002
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Grenoble
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	Direction logement, PACT Isère, CLCV CAF Isère
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	5
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Sono-vigilance: dispositif d'évaluation et de gestion des nuisances sonores liées à l'activité nocturne grenobloise Participation à l'expérimentation Téléphonie Mobile (2010-2013) pour diminuer l'exposition aux ondes électromagnétiques émises par les antennes relais Dispositif logement non décent Sensibilisation du grand public sur les risques environnementaux Evaluation de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) dans les crèches et les écoles
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air intérieur et habitat Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...) Rayonnements non ionisants (UV, champs électromagnétiques...) Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.villes-sante.com/villes-du-reseau/grenoble/

Intitulé du plan	Lyon Ville-Santé
Organisme(s) de pilotage du plan	
Objectif	
Période de planification	Depuis 2002
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Lyon
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, DREAL, DDT, CEREMA, Grand Lyon Métropole, associations de jardiniers, opérateurs de radiodiffusion, service départemental de l'architecture et du patrimoine du Rhône...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	7
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Développer des outils et méthodologies pour un urbanisme favorable à la santé Prise en compte des risques sanitaires dans les jardins urbains collectifs Expérimentation "aires de jeux sans tabac" Diagnostics QAI et radon des ERP de la ville: Sensibiliser les différents intervenants de la QAI aux impacts de leur intervention, observer l'impact de la pollution extérieure dans les ERP, construire une base de données QAI et croiser les données des diagnostics QAI et des diagnostics radon Développement d'une cellule "bruit" (intervient en cas de bruits de voisinage provoqués par l'exercice des activités industrielles ou commerciales non classées pour la protection de l'environnement, et des activités artisanales, sportives ou de loisirs) Application du principe ALARA aux radiofréquences et à la téléphonie mobile Ecriture d'une charte relative à l'implantation des relais radiotéléphoniques
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Air intérieur et habitat Fumée de tabac Rayonnements ionisants (radon...) Rayonnements non ionisants (UV, champs électromagnétiques...) Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	ASV, PRSE2, CLS
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.villes-sante.com/villes-du-reseau/lyon/

Intitulé du plan	Valence Ville-Santé
Organisme(s) de pilotage du plan	
Objectif	
Période de planification	Depuis 2010
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Valence
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ATMO RHONE ALPES, Conseil Général, ARS, VEOLIA...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	-
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Actions du service santé environnement (bilan de 2011): surveillance et contrôle de la qualité de l'eau potable, surveillance et contrôle de la qualité de l'eau des piscines, lutte contre la prolifération des légionelles, mise en place d'un PPBE, lutte contre l'habitat indigne, prévention du saturnisme infantile, lutte contre les vecteurs de maladie et suivi des problèmes relatifs aux animaux, surveillance et contrôle de la qualité de l'air, lutte contre l'ambroisie, enquête sur les antennes-relais...
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Risques liés aux animaux domestiques et sauvages Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Eaux de baignade Métaux (arsenic, cadmium, plomb, mercure...) Micro-organismes (bactéries, virus, parasites) Pollens (ambroisie, etc) Rayonnements non ionisants (UV, champs électromagnétiques...) Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PPBE
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.villes-sante.com/villes-du-reseau/valence/

Intitulé du plan	Villeurbanne Ville-Santé
Organisme(s) de pilotage du plan	
Objectif	
Période de planification	Depuis 1990
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Villeurbanne
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	3
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Mise à l'agenda politique municipal de la santé environnementale Démarche participative pour l'élaboration d'un plan local « santé environnement » Engagement d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) volontaire 2015-2020
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PLSE, PCAET
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.villes-sante.com/villes-du-reseau/villeurbanne/

Programme Territorial de Santé

Les programmes territoriaux de santé (PTS) constituent un volet facultatif dans le plan de déploiement des PRS selon la loi HPST de 2009 :

Article L. 1434-2 : « La programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des contrats locaux de santé tels que définis à l'article L. 1434-17 ».

Ceux-ci ont été déployés dans notre région car :

- ils constituent un atout dans la dynamisation de la mise en œuvre du PRS dans les territoires.
- leur existence participera à la mise en cohérence des projets locaux de santé (Contrats Locaux de Santé par exemple) avec le projet régional de santé.

Leur élaboration a été guidée par les 3 principes d'action suivants :

- Le programme territorial doit participer, dans le champ de la santé, à la réduction des inégalités sociales et territoriales
- Le programme territorial doit faciliter la coordination des acteurs institutionnels
- Le programme territorial doit amplifier les coopérations entre les opérateurs de santé

Ils regroupent sur le terrain un ensemble d'actions favorisant :

- Le développement de la prévention notamment en réponse aux risques environnementaux.
- L'accès à une offre de soins adaptée et efficiente.
- La fluidité et qualité dans la prise en charge du patient.

Les PTS se traduisent au niveau des communautés par les contrats locaux de santé.

Nous avons trouvé 16 PTS avec une thématique « santé environnement » en Auvergne-Rhône-Alpes.

Intitulé du plan	Programme territorial de santé NORD
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	Participer, dans le champ de la santé, à la réduction des inégalités sociales et territoriales Faciliter la coordination des acteurs institutionnels Amplifier les coopérations entre les opérateurs de santé
Période de planification	2012-2017
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Territoire de santé Nord
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, PDLHI, DDT, DDCS, CAF, CG, CNFPT 01...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	2
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Développer et renforcer le partenariat entre les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne Mise en place d'un référent ambroisie par collectivité et de comités de pilotage
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Air intérieur et habitat Pollens (ambroisie, etc)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PRSE2
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.prs-rhonealpes.fr/5-programmes-territoriaux/territoire-de-sante-nord.html

Intitulé du plan	Programme territorial de santé EST
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	Participer, dans le champ de la santé, à la réduction des inégalités sociales et territoriales Faciliter la coordination des acteurs institutionnels Amplifier les coopérations entre les opérateurs de santé
Période de planification	2012-2017
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Territoire de santé Est
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	Préfecture, DDT, DDCS, ARS, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Conseil général), Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, communes, CAF, MSA, ADIL, associations, Agence de l'Eau...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	4
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Améliorer le repérage et le traitement des situations d'habitat insalubre Ambroisie: Mise en place d'un référent par collectivité et comité de pilotage dans chaque département Eau destinée à la consommation humaine EDCH (spécificité territoire : résorber progressivement le retard de la protection des captages de l'Arc Alpin et pérenniser et stabiliser les améliorations de la qualité microbiologique) Sensibilisation sur les risques sonores dans les lieux festifs et dans les établissements d'enseignements accueillant des jeunes (spécificité territoire : prendre en compte dans les manifestations festives de plein air diffusant de la musique amplifiée la limitation du niveau sonore et la mise à disposition du public de protection auditive adaptées)
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Micro-organismes (bactéries, virus, parasites) Pollens (ambroisie, etc) Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PRSE2
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.prs-rhonealpes.fr/fileadmin/Documents/Supports_PRSE2/EST.pdf

Intitulé du plan	Programme territorial de santé SUD
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	Participer, dans le champ de la santé, à la réduction des inégalités sociales et territoriales Faciliter la coordination des acteurs institutionnels Amplifier les coopérations entre les opérateurs de santé
Période de planification	2012-2017
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Territoire de santé Sud
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, Conseil Général, DDT, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, CAF, collectivités, associations
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	7
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Lutte contre l'habitat indigne: améliorer le repérage et le traitement des situations d'habitat insalubre et d'exposition au plomb Améliorer la prévention des maladies respiratoires en développant et pérennisant la fonction de conseiller médical en environnement intérieur Poursuivre et renforcer la lutte contre l'ambroisie : inciter et favoriser la mise en place d'un référent ambroisie par collectivité en organisant leur formation et information, créer des comités de pilotage dans chaque département Contribuer à la coordination des politiques publiques en faveur de la protection de la production et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) Poursuivre la sensibilisation sur les risques sonores dans les lieux festifs et discothèques Organiser la lutte vectorielle contre Aedes albopictus dans la perspective d'un passage en risque 1 du niveau de risque
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...) Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Métaux (arsenic, cadmium, plomb, mercure...) Micro-organismes (bactéries, virus, parasites) Pollens (ambroisie, etc) Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	Plan départemental de lutte contre l'ambroisie
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.prs-rhonealpes.fr/fileadmin/Documents/Supports_PRS_Telechargement/SUD.pdf

Intitulé du plan	Programme territorial de santé OUEST
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	Participer, dans le champ de la santé, à la réduction des inégalités sociales et territoriales Faciliter la coordination des acteurs institutionnels Amplifier les coopérations entre les opérateurs de santé
Période de planification	2012-2017
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Territoire de santé Ouest
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, Conseil Général, DDT, DDCCS, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, CAF, collectivités, services judiciaires, associations...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	3
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Améliorer le repérage et le traitement des situations d'habitat insalubre Ambroisie: Mise en place d'un référent par collectivité et comité de pilotage dans chaque département Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine: assurer la protection de la ressource en eau potable du barrage qui alimente l'agglomération d'Annonay
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Pollens (ambroisie, etc)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.prs-rhonealpes.fr/fileadmin/Documents/Supports_PRS_Telechargement/OUEST.pdf

Intitulé du plan	Programme territorial de santé CENTRE
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	Participer, dans le champ de la santé, à la réduction des inégalités sociales et territoriales Faciliter la coordination des acteurs institutionnels Amplifier les coopérations entre les opérateurs de santé
Période de planification	2012-2017
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Territoire de santé Centre
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	Préfecture, DDT, DDCS, CHS, conseils généraux, CAF, MSA, ADIL, EPCI, communes...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	3
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Améliorer le repérage et le traitement des situations d'habitat insalubre: développer et renforcer le partenariat entre les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne via l'animation ou la co-animation dans chaque département des Pôles départementaux de Lutte contre l'Habitat indigne Conseiller médical environnement intérieur: Préparer un maillage régional d'interventions dans l'environnement intérieur en complémentarité avec les programmes d'éducation thérapeutiques (maladies respiratoires), assurer la promotion de la profession des CMEI auprès des professionnels de santé, informer le public de l'existence de ce service Inciter et favoriser la mise en place d'un référent ambroisie par collectivité de Rhône Alpes et organiser leur formation et information, créer des comités de pilotage dans chaque département et un comité de pilotage régional.
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Air intérieur et habitat Pollens (ambroisie, etc)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.prs-rhonealpes.fr/fileadmin/Documents/Supports_PRS_Telechargement/CENTRE.pdf

Intitulé du plan	Programme territorial de santé du Bassin de Santé Intermédiaire de Moulins
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	Prévoir et prioriser les actions en références aux besoins de santé spécifiques au territoire, assurer la transversalité entre les offres de prévention, ambulatoire, hospitalière et médico-sociale, décliner les objectifs de qualité, de sécurité et d'efficience
Période de planification	2012-2016
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	BSI de Moulins
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, FREDON, CNFPT, membres du comité technique de lutte contre l'ambrosie, CMEL, organismes professionnels, Education nationale, CG, CMEI, SMEA, collectivités locales...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	7
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Lutter contre l'ambrosie et sa prolifération: sensibiliser à la reconnaissance de l'ambrosie et à ses effets allergisants, former à la reconnaissance et aux techniques d'éradication Améliorer la qualité de l'air intérieur: informer sur la qualité de l'air intérieur et sensibiliser aux bonnes pratiques Favoriser une distribution d'eau potable de qualité tout en sécurisant l'approvisionnement: sécuriser l'alimentation en eau potable, concilier économies d'eau et distribution d'eau de consommation humaine de bonne qualité
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Pollens (ambrosie, etc)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/AUVERGNE/ARS_auvergne/votre_ars/PRS_MINI_SITE/documents/programmes/PTS/_PTS_DE_MOULINS_VALIDÉ_LE_12022015-16022015142623_01.pdf

Intitulé du plan	Programme territorial de santé du Bassin de Santé Intermédiaire de Vichy
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	Prévoir et prioriser les actions en références aux besoins de santé spécifiques au territoire, assurer la transversalité entre les offres de prévention, ambulatoire, hospitalière et médico-sociale, décliner les objectifs de qualité, de sécurité et d'efficience
Période de planification	2012-2016
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	BSI de Vichy
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, PDALPD-ANAH, Ville de Vichy, Mutualité Française, EN
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	3
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	<p>Agir sur le cadre de vie:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les actions de repérage par les services sociaux de logements insalubres pour mener des actions d'information et de prévention - Interconnexion des réseaux d'eau destinés à la consommation humaine de la ville de Vichy - Sensibilisation sur la qualité de l'air, sensibilisation sur les allergies et maladies respiratoires liées à des facteurs environnementaux (notamment radon)
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	<p>Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Pollens (ambroisie, etc) Rayonnements ionisants (radon...)</p>
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/AUVERGNE/ARS_auvergne/votre_ars/PRS_MINI_SITE/documents/programmes/PTS/PTS_Vichy.pdf

Intitulé du plan	Programme territorial de santé du Bassin de Santé Intermédiaire de Montluçon
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	Prévoir et prioriser les actions en références aux besoins de santé spécifiques au territoire, assurer la transversalité entre les offres de prévention, ambulatoire, hospitalière et médico-sociale, décliner les objectifs de qualité, de sécurité et d'efficience
Période de planification	2012-2016
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	BSI de Montluçon
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, Conseil Général, Préfecture, Services communaux d'hygiène et de santé, Mutualité Française, EN, IREPS, CPIE, Ville de Montluçon
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	6
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Réduire les risques à l'intérieur des logements Sécuriser l'approvisionnement en eau de la ville de Montluçon
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Pollens (ambroisie, etc) Rayonnements ionisants (radon...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PNNS
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/AUVERGNE/ARS_auvergne/votre_ars/PRS_MINI_SITE/documents/programmes/PTS/PTS_Montlucon.pdf

Intitulé du plan	Programme territorial de santé de Mauriac
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	Programmer et prioriser les actions en références aux besoins de santé spécifiques au territoire, assurer la transversalité entre les offres de prévention, ambulatoire, hospitalière et médico-sociale, décliner les objectifs de qualité, de sécurité et d'efficience
Période de planification	2012-2016
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	BSI de Mauriac
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	Mairies, Association des maires du Cantal, Communautés de communes, Services sociaux, CAF, MSA, PACT, DDT, CPIE, association des usagers, Conseil Général, Agences de l'eau, Syndicats des eaux
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	5
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Améliorer la détection des logements indignes Prévenir et réduire l'exposition des occupants de logements Améliorer la surveillance de la qualité de l'eau et la détection des situations de non-conformité
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Métaux (arsenic, cadmium, plomb, mercure...) Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...) Micro-organismes (bactéries, virus, parasites...) Rayonnements ionisants (radon...) Fibres (minérales, amiante...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/AUVERGNE/ARS_auvergne/votre_ars/PRS_MINI_SITE/documents/programmes/PTS/PTS_Mauriac.pdf

Intitulé du plan	Programme territorial de santé du BSI d'Aurillac
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	Programmer et prioriser les actions en références aux besoins de santé spécifiques au territoire, assurer la transversalité sur l'ensemble des champs de compétence de l'ARS (promotion et prévention de la santé dont santé environnement et veille et sécurité sanitaires, offres de soins ambulatoire et hospitalière, accompagnement médico-social), décliner les objectifs de qualité, de sécurité et d'efficience
Période de planification	2015-2016
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	BSI d'Aurillac
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	CPIE, Conseil Général, Mutualité Française, Collectivités Locales, Professionnels de santé, CARSAT, RSI, MSA, CPAM, DDSCPP, DDT, Education Nationale, ANAH, Agence de l'eau, chambre d'agriculture
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	8
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Développer l'information des acteurs locaux et des publics concernés sur les risques identifiés et les moyens de se protéger dans les espaces clos Accompagner le déploiement des CMEI Dépister des logements indignes Evaluer la présence de l'ambroisie Sensibiliser les collectivités aux risques sanitaires liés aux EDCH et à la nécessité de restructuration des services publics de l'eau
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Pollens (ambroisie, etc) Rayonnements ionisants (radon...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PDALPD, Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/AUVERGNE/ARS_auvergne/votre_ars/PRS_MINI_SITE/documents/programmes/PTS/PTS_BSI_AURILLAC_.pdf

Intitulé du plan	Programme territorial de santé du BSI de Saint-Flour
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	Programmer et prioriser les actions en références aux besoins de santé spécifiques au territoire, assurer la transversalité sur l'ensemble des champs de compétence de l'ARS (promotion et prévention de la santé dont santé environnement et veille et sécurité sanitaires, offres de soins ambulatoire et hospitalière, accompagnement médico-social), décliner les objectifs de qualité, de sécurité et d'efficience
Période de planification	2016
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	BSI de Saint-Flour
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	CPIE, Conseil Départemental, Mutualité Française, Collectivités Locales, Association des Maires de France, Professionnels de santé, CARSAT, RSI, MSA, CPAM, DDSCPP, DDT, Education Nationale, ANAH, Agence de l'eau, chambre d'agriculture
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	12
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Réduire l'exposition de la population aux composantes environnementales reconnues comme facteur de risques pour la santé humaine: - développer l'information des acteurs locaux et des publics concernés sur les risques identifiés et les moyens de se protéger dans les espaces clos - accompagner le déploiement des CMEI - dépister des logements indignes - maintenir une vigilance sur le développement de l'ambroisie - sensibiliser les collectivités aux risques sanitaires liés aux eaux destinées à la consommation humaine et à la nécessité de restructuration des services publics de l'eau pour une meilleure efficacité
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) Micro-organismes (bactéries, virus, parasites) Pollens (ambroisie, etc) Rayonnements ionisants (radon...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PNNS, PDALPD, programme spécifique MSA
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/AuvergneRhoneAlpes/2.POLITIQUE_REGIONALE/PTS/PTS_du_BSI_de_ST_flour_signe.pdf

Intitulé du plan	Programme territorial de santé de Brioude
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	Programmer et prioriser les actions en références aux besoins de santé spécifiques au territoire, assurer la transversalité entre les offres de prévention, ambulatoire, hospitalière et médico-sociale, décliner les objectifs de qualité, de sécurité et d'efficience
Période de planification	2014-2016
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	BSI de Brioude
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	5
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Renforcer l'articulation des acteurs pour la prise en compte de l'impact de l'environnement sur la santé
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Rayonnements ionisants (radon...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	SRP, agenda 21
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/AUVERGNE/ARS_auvergne/votre_ars/PRS_MINI_SITE/documents/programmes/PTS/PTS_BRIOUDE.pdf

Intitulé du plan	Programme territorial de santé du Puy-en-Velay
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	
Période de planification	2015-2016
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	BSI du Puy-en-Velay
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	10
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Renforcer l'articulation des acteurs pour la prise en compte de l'impact de l'environnement sur la santé
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Micro-organismes (bactéries, virus, parasites) Pollens (ambroisie, etc) Rayonnements ionisants (radon...) Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PNNS, SRP, agenda 21
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/AuvergneRhoneAlpes/2.POLITIQUE_REGIONALE/PTS/PTS_Puyenvelay.pdf

Intitulé du plan	Programme territorial de santé du BSI de Clermont-Ferrand
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	Programmer et prioriser les actions en références aux besoins de santé spécifiques au territoire, assurer la transversalité entre les offres de prévention, ambulatoire, hospitalière et médico-sociale, décliner les objectifs de qualité, de sécurité et d'efficience
Période de planification	2014-2016
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	BSI de Clermont-Ferrand
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	9
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Mettre en place et développer les actions du Pôle départemental de Lutte contre l'habitat indigne et faciliter les signalements et le traitement des problèmes liés au logement Diminuer les risques sanitaires liés à la pollution atmosphérique Réduire l'utilisation des insecticides Réduire l'utilisation des produits polluants dans les établissements recevant du public Sensibiliser aux risques des perturbateurs endocriniens Lutte contre l'Ambroisie Lutter contre l'habitat indigne Promouvoir les actions pour permettre une bonne qualité de l'air Réduction des nuisances sonores - Sensibiliser les musiciens locaux
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Risques émergents (perturbateurs endocriniens, nanoparticules, etc) Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...) Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...) Moisissures, cyanobactéries Pollens (ambroisie, etc) Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PPA
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/AUVERGNE/ARS_auvergne/votre_ars/PRS_MINI_SITE/documents/programmes/PTS/PTS_BSI_CLT_FD.pdf

Intitulé du plan	Programme territorial de santé du BSI de Riom
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	Programmer et prioriser les actions en références aux besoins de santé spécifiques au territoire, assurer la transversalité entre les offres de prévention, ambulatoire, hospitalière et médico-sociale, décliner les objectifs de qualité, de sécurité et d'efficience
Période de planification	2014-2016
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	BSI de Riom
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	-
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Promouvoir un milieu de vie favorable à la santé
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	CLS
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/AUVERGNE/ARS_auvergne/votre_ars/PRS_MINI_SITE/documents/programmes/PTS/_PTS_RIOMS.pdf

Intitulé du plan	Programme territorial de santé du BSI d'Issoire
Organisme(s) de pilotage du plan	ARS, CRSA
Objectif	Programmer et prioriser les actions en références aux besoins de santé spécifiques au territoire, assurer la transversalité entre les offres de prévention, ambulatoire, hospitalière et médico-sociale, décliner les objectifs de qualité, de sécurité et d'efficience
Période de planification	2014-2016
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	BSI d'Issoire
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	2
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Promouvoir un milieu de vie favorable à une bonne santé : lutte contre la prolifération de l'ambrosie, lutte contre l'habitat indigne et adaptation au handicap
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Air intérieur et habitat Pollens (ambrosie, etc)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/fileadmin/AUVERGNE/ARS_auvergne/votre_ars/PRS_MINI_SITE/documents/programmes/PTS/PTS_Issoire.pdf

Programme Municipal de Santé

Le Conseil Municipal Grenoblois a fixé le 26 Janvier 2015 ses orientations politiques en matière de santé afin de définir les axes de leur nouveau Plan Municipal de Santé :

- Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé,
- Améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour tous et plus spécifiquement pour les personnes en situation de précarité,
- Agir pour la santé des publics et des situations qui demandent une attention particulière : enfants, jeunes, personnes âgées, handicap, santé mentale

Au total, 200 personnes (hors animateurs) se sont réunies sur plusieurs mois au cours de 40 rencontres, impliquant les agents de la Direction de la Santé Publique et Environnementale (DSPE) et du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), et des agents d'autres directions de la ville, des habitants et des usagers, des partenaires associatifs et institutionnels, des professionnels de santé, et des élus. Ces acteurs ont travaillé ensemble sur la programmation des actions de santé, à partir des objectifs politiques définis dans la stratégie de santé présentés dans la délibération de janvier 2015.

Intitulé du plan	Plan Municipal de Santé Grenoble 2016-2020
Organisme(s) de pilotage du plan	Adjointe au Maire en charge de la Santé, élus de la ville et du CCAS de Grenoble, partenaires institutionnels, représentants des habitants et des usagers
Objectif	Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé, Améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour tous et plus spécifiquement pour les personnes en situation de précarité, Agir pour la santé des publics et des situations qui demandent une attention particulière : enfants, jeunes, personnes âgées, handicap, santé mentale
Période de planification	2016-2020
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Grenoble
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	DSPE, animateurs des groupes de travail (un élu, un agent de la ville ou du CCAS, et un partenaire), Direction de la communication, Cabinet du maire
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	23
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Promouvoir et mettre en œuvre des actions visant à réduire la pollution de l'air ambiant Lutter contre le changement climatique et réduire les consommations énergétiques Limiter la génération de bruit Contribuer à mieux estimer le risque sanitaire lié aux rayonnements électromagnétiques, informer les habitants et protéger les populations sensibles Lutter contre l'habitat dégradé, promouvoir le « bien habiter » et prévenir les nuisances de voisinage Prendre en compte l'exposition de la population aux pollutions et nuisances dans l'aménagement de la ville Prévenir les risques de santé liés à la qualité de l'air intérieur (QAI) Promouvoir une alimentation saine et sûre, issue d'une production durable Valoriser et maintenir la qualité exceptionnelle de l'eau de consommation de Grenoble
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Transports Activités agricoles Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...) Air extérieur Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Sols Alimentation Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...) Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...) Pollens (ambroisie, etc) Rayonnements non ionisants (UV, champs électromagnétiques...) Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au	

plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.grenoble.fr/472-plan-municipal-de-sante.htm

Agenda 21

Dès 1992, le texte final du Sommet de la Terre de Rio, nommé « Agenda 21 » ou « Action 21 » incitait les collectivités à élaborer des « Agenda 21 locaux ». Adopté en réunion interministérielle en juillet 2006, le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable, élaboré en concertation avec les autres ministères, les associations d'élus et les collectivités locales, a permis de donner un cadre et une définition commune aux agendas 21 locaux. Il rappelle que le développement durable poursuit cinq finalités essentielles :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- épanouissement de tous les êtres humains
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,

et identifie cinq éléments déterminants pour assurer le succès d'une démarche de développement durable :

- une stratégie d'amélioration continue
- la participation des acteurs
- l'organisation du pilotage
- la transversalité des approches
- l'évaluation partagée

Ces dix points-clefs peuvent être déclinés par tout type de territoire.

Nous avons recensé 21 Agendas 21 locaux en Auvergne-Rhône-Alpes.

Intitulé du plan	Agenda 21 Ville de Bourg-en-Bresse
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie
Objectif	
Période de planification	Depuis 2012
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Bourg-en-Bresse
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	Services municipaux, PMI, ARS, éducation nationale, CHS, ACOMO, bailleurs, Agence de l'Eau MRC, CFPPA...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	6
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des locaux et notamment ceux abritant de jeunes enfants Tendre dans la gestion de tous les espaces verts de la Ville vers le « zéro pesticides »
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air intérieur et habitat Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PCET
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.bourgenbresse.fr/content/download/30751/449082/file/AG21%20-%20STRATEGIE%20et%20PLAN%20ACTIONS%20avec%20AG21%20et%20fleches.pdf

Intitulé du plan	Agenda 21 Puy-en-Velay
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie
Objectif	
Période de planification	Depuis 2009
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville du Puy-en-Velay
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	2
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Diminuer les nuisances liées aux bruits en ville. Communiquer sur la qualité de l'eau.
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Eaux d'alimentation Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PCET
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.lepuyenvelay.fr/cadre-de-vie/developpement-durable-agenda-21-n13.html

Intitulé du plan	L'Agenda 21 Marignier
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie
Objectif	
Période de planification	2011-2015
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Marignier
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	2
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Optimiser la ressource en eau potable: lutter contre les sources de pollution liées à l'assainissement Sensibiliser les particuliers pour la réductions des émissions de poussières fines (PM10) en particulier et des autres polluants problématiques sur la vallée de l'Arve
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Eaux d'alimentation Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PPA
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.marignier.fr/page_agenda_21.html

Intitulé du plan	Agenda 21 Ville de Fontaine
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie
Objectif	
Période de planification	Depuis 2007
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Fontaine
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	8
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	<p>Poursuivre la suppression des branchements en plomb et des canalisations vétustes pour l'alimentation en eau potable</p> <p>Inciter les promoteurs et bailleurs à adapter les logements pour réduire le bruit</p> <p>Equiper certaines voiries communales de revêtements antibruits</p> <p>Mettre en place un système automatique d'alerte de la population en cas de crise</p> <p>Réaliser une fois par an un exercice de mise en situation</p> <p>Accompagner les entreprises et établissements scolaires dans la mise en place de leur plan de mise en sûreté</p> <p>Réaliser une campagne annuelle d'information sur les risques majeurs</p> <p>Signer, avec les opérateurs, une charte d'implantation des antennes de téléphonie mobile</p>
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	<p>Risque technologique majeur (risques industriels et nucléaires, transport de matières dangereuses...)</p> <p>Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...)</p> <p>Eaux d'alimentation</p> <p>Métaux (arsenic, cadmium, plomb, mercure...)</p> <p>Rayonnements non ionisants (UV, champs électromagnétiques...)</p> <p>Bruit</p>
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PCET
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.agenda21france.org/docs/questionnaire/16328_20110131_plaquette-agenda21_pdf

Intitulé du plan	Agenda 21 Echirolles
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie
Objectif	
Période de planification	Depuis 2004
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville d'Echirolles
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	5
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Relayer efficacement l'information et les alertes relatives à la qualité de l'air Améliorer la qualité de l'air Préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau Assurer la sécurité des habitants et maîtriser les risques Réduire l'exposition des bâtiments au bruit
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Air extérieur Eaux d'alimentation Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ville-echirolles.fr/developpement-durable/index.php?&alias=agenda-21

Intitulé du plan	Agenda 21 de Saint-Egrève
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie (Maire, ensemble des adjoints et élus municipaux, Directeur Général des Services, Responsables des 4 directions de la ville, Chargé de mission développement durable)
Objectif	
Période de planification	Depuis 2007
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Saint-Egrève
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	3
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Préservation de la qualité de l'eau
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Eaux d'alimentation
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.agenda21france.org/docs/questionnaire/39481_20111207_rubans_dd__st_egreve_pdf

Intitulé du plan	Agenda 21 Ville de Mably
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie
Objectif	
Période de planification	Depuis 2012
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Mably
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	Commune, Grand Roanne Agglomération, Conseil Général, Office de tourisme, Comité départemental de randonnée pédestre, Services techniques et service Ressources humaines, Organismes de formation
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	3
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Sensibilisation du public pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires Plan de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et signature de la charte 0 pesticide Plan de réduction des émissions de COV et autres polluants
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air intérieur et habitat Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ville-mably.fr/fr/information/90415/mably-reconnue-agenda-21-local-France

Intitulé du plan	Agenda 21 Ménétrol
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie
Objectif	
Période de planification	Depuis 2011
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Ménétrol
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	5
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Tendre vers « le zéro phyto » Fleurissement en pieds de murs Favoriser la plantation de haies Diagnostic du réseau d'assainissement communal et intercommunal Limiter les nuisances sonores des salles communales
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur Eaux d'alimentation Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.menetrol.fr/rubrique.php3?id_rubrique=223

Intitulé du plan	Agenda 21 Vénissieux 2030 Humaine et Durable
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie (piloté par l'adjoint au cadre de vie, et composé d'élus municipaux et de membres de la direction générale)
Objectif	
Période de planification	Depuis 2011
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Vénissieux
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	COPARLY, Respiralyon
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	1
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Améliorer l'information relative à la qualité de l'air via notamment l'installation de panneaux d'information à l'Hôtel de Ville
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PCET
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ville-venissieux.fr/Developpement-humain-durable/Agenda-21

Intitulé du plan	Agenda 21 Tassin-la-Demi-Lune
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie
Objectif	
Période de planification	Depuis 2011
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Tassin-la-Demi-Lune
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	1
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Plan de lutte contre les inondations SAGYRC/contrat rivière
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.agenda21france.org/docs/questionnaire/24496_20110406_plan_d%5C_actions_dd_synthetise_pdf

Intitulé du plan	Agenda 21 Décines sur le chemin du développement durable
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie
Objectif	
Période de planification	Depuis 2013
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Décines
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	Agence locale de l'Energie, Agence d'urbanisme de Lyon, EDF, Grand Lyon, Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, Associations décinoises, 9 bailleurs sociaux, CADIS, Caisse d'allocations familiales, CCAS, 3 centres sociaux de Décines, Confédération syndicale des familles...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	3
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Renforcement du plan d'actions pour un bon état des plans d'eau et nappes Réduire l'exposition des habitants aux risques naturels et technologiques (Préparation des acteurs à la gestion des risques) Limitation des nuisances de l'environnement sur la santé
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Risque technologique majeur (risques industriels et nucléaires, transport de matières dangereuses...) Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PCET, PLU-H, SAGE
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.decines.fr/uploads/Document/8c/2412_102_Livret-Agenda-21-v2.pdf

Intitulé du plan	Agenda 21 Ensemble pour une ville durable ! Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie
Objectif	
Période de planification	Depuis 2011
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	6
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Orientation vers le 0 phytosanitaire des espaces naturels privés et publics Prévenir et lutter contre les risques d'inondations avec le SAGYRC Diffuser le Plan Communal de Sauvegarde et faire des exercices d'alerte Agir pour un Plan de Prévention du Risque éboulement Une vigilance sur l'implantation des antennes relais Développer la cellule de veille intercommunale sur les nuisances sonores
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) Rayonnements non ionisants (UV, champs électromagnétiques...) Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.saintefoyleslyon.fr/Territoire-d-avenir/Developpement-durable/Agenda-21

Intitulé du plan	Agenda 21 Feyzin, Paroles d'avenir
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie
Objectif	
Période de planification	Depuis 2007
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Feyzin
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	COPARLY
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	11
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Gérer les risques naturels Informer et éduquer sur les risques technologiques Maîtriser les risques industriels Protéger Feyzin des risques industriels Lutter contre la pollution atmosphérique Diminuer la pollution atmosphérique de la raffinerie Réduire les nuisances olfactives Lutter contre le bruit Réduire le bruit de la raffinerie Impliquer les citoyens dans la lutte contre les nuisances Éduquer les enfants aux risques et aux situations d'urgence
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Activités industrielles Risque technologique majeur (risques industriels et nucléaires, transport de matières dangereuses...) Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...) Odeurs Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PPRN
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ville-feyzin.fr/L-Agenda-21.html

Intitulé du plan	Agenda 21 Thizy-les-Bourgs
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie
Objectif	
Période de planification	Depuis 2015
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Thizy-les-Bourgs
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	1
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Veiller à la qualité de l'air
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.thizylesbourgs.fr/fr/information/66647/l-agenda-21

Intitulé du plan	Agenda du 21e siècle de la ville de Saint-Priest
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie
Objectif	
Période de planification	Depuis 2009
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Saint-Priest
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	Agriculteurs de la ville, Grand Lyon, conseil général, chambre d'agriculture
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	4
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Plan de circulation Préservation de la ressource en eau Plan de lutte contre l'ambrosie "Zéro phyto" dans les groupes scolaires
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Transports Air extérieur Eaux d'alimentation Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...) Pollens (ambrosie, etc) Bruit
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	SAGE de l'est lyonnais
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ville-saint-priest.fr/Agenda-21-La-ville-s-engage.2106.0.html

Intitulé du plan	Commune de Salins-les-Thermes Charte de Développement durable (Agenda 21 Local) 2013 – 2016
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie et bénévoles
Objectif	
Période de planification	2013-2016
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville de Salins-les-Thermes
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	2
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Sécurisation de la convergence des torrents Diagnostic amiante des bâtiments communaux
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Air intérieur et habitat Fibres (minérales, amiante...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.salinsfontaine.fr/fr/information/95032/agenda-21

Intitulé du plan	Agenda 21 Aix-les-Bains
Organisme(s) de pilotage du plan	Mairie
Objectif	
Période de planification	Depuis 2006
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Ville d'Aix-les-Bains
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	2
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Définir un plan d'actions et prévention des inondations Abattre les arbres dangereux
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.aixlesbains.fr/Media/Centre-de-telechargements/Cadre-de-vie/Urbanisme-travaux/Documents-d-urbanisme/Agenda-21

Intitulé du plan	Agenda 21 Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour
Organisme(s) de pilotage du plan	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
Objectif	
Période de planification	Depuis 2012
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne, Communes, Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, Conseil Régional Auvergne, Conseil Général du Cantal, Association Phyt'eauvergne
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	2
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Communiquer sur les interactions entre santé et environnement Signer la charte Phyt'eauvergne
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.cc-paysdesaintflour.fr/agenda-21/agenda-21/

Intitulé du plan	Agenda 21 pour un territoire durable Pays Voironnais
Organisme(s) de pilotage du plan	Communauté d'agglomérations du Pays Voironnais
Objectif	
Période de planification	Depuis 2012
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Communauté d'agglomérations du Pays Voironnais
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	3
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Abandon des pesticides par tous les acteurs du territoire Protection de la ressource en eau pour une qualité et quantité irréprochables Renforcement de l'information des habitants sur les risques concernant leur environnement
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Eaux d'alimentation Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...)
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	PCET
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.paysvoironnais.com/documents/Documents/INSTITUTION/_Agenda_21_doc_60p_BD_-_copie.pdf

Intitulé du plan	Agenda 21 du Département de l'Ain Cadre stratégique 2013-2018
Organisme(s) de pilotage du plan	Conseil départemental de l'Ain
Objectif	
Période de planification	Depuis 2012
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Département de l'Ain
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	1
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	Préserver la qualité et la quantité des ressources en eau
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Eaux d'alimentation
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ain.fr/jcms/aw_87955/agenda-21-allons-plus-loin

Intitulé du plan	Agenda 21 Conseil Régional Auvergne
Organisme(s) de pilotage du plan	Conseil régional de l'Auvergne
Objectif	
Période de planification	Depuis 2007
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Région Auvergne
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	1
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	"Respirer le bon air"
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Air extérieur
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.auvergne.fr/agenda-21

Plan Régional Santé-Environnement 2

C'est lors de la conférence de Francfort en 1994 que les États membres de l'OMS ont décidé l'élaboration des plans nationaux d'action en santé-environnement.

La Charte de l'environnement est promulguée le 1^{er} mars 2005. Elle consacre à chacun un nouveau droit individuel celui de « vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ». La loi de santé publique du 9 août 2004 (loi n°2004-80) a défini 5 axes prioritaires, qui ont chacun fait l'objet d'un plan dont un consacré à la santé environnementale. L'article 19 de la loi inscrit l'élaboration du PNSE et prévoit que sa mise en œuvre fera l'objet de déclinaisons régionales et d'une révision tous les 5 ans. L'enjeu est d'améliorer la santé des français en réduisant leurs expositions environnementales.

A la suite des engagements pris par le gouvernement lors des tables rondes du Grenelle de l'environnement, le 2^e PNSE (PNSE2), couvrant la période 2009-2013 a été adopté le 21 juin 2009. C'est finalement en 2010 et 2011 qu'ont été respectivement validés les PRSE2 Auvergne et Rhône-Alpes.

Nous avons analysé les PRSE2 Auvergne et Rhône-Alpes dans notre document.

Intitulé du plan	PRSE2 Rhône Alpes 2e Plan régional 2011 > 2014 Rhône-Alpes Santé Environnement
Organisme(s) de pilotage du plan	GRSE composé de 74 membres volontaires (services de l'État, collectivités territoriales, monde associatif et monde économique, représentants des salariés et des employeurs, experts en santé-environnement)
Objectif	
Période de planification	2011-2014
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Région Rhône-Alpes
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, collectivités, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, DREAL, Grand Lyon, DRRT, Conseil Régional...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	31
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	<p>Caractériser le bruit de fond en éléments toxiques dans les sols afin de constituer un référentiel de l'état initial pour les études d'impact</p> <p>Connaître et maîtriser les impacts des anciennes décharges et des anciens sites industriels potentiellement sources de pollution</p> <p>Identifier les établissements sensibles (crèches et écoles) construits sur d'anciens sites industriels et pouvant poser des problèmes sanitaires</p> <p>Améliorer la connaissance des expositions aux substances toxiques et aux agents émergents</p> <p>Identifier et hiérarchiser les zones de surexposition, réaliser localement des études environnementales et sanitaires sur ces zones</p> <p>Réduire les expositions aux substances toxiques</p> <p>Intégrer les enjeux sanitaires dans les documents de planification</p> <p>Promouvoir une approche sanitaire en amont des projets de travaux, ouvrages et opérations d'aménagement</p> <p>Organiser la lutte contre l'ambrosie</p> <p>Renforcer le dispositif de surveillance</p> <p>Développer et pérenniser la fonction de conseiller médical en environnement intérieur</p> <p>Améliorer la qualité de l'air intérieur du bâti</p> <p>Informers la population et les professionnels de santé sur la qualité de l'air intérieur et ses liens avec la santé</p> <p>Développer et améliorer le partenariat entre les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne dans le cadre du Réseau Technique Régional</p> <p>Améliorer d'une part le repérage des habitats insalubres diffus et d'autre part, la prise en compte de la dimension thermique dans la réhabilitation des logements insalubres</p> <p>Renforcer les actions en matière de police du bruit</p> <p>Favoriser les actions de prévention des risques auditifs liés aux environnements sonores bruyants, à l'écoute et/ou à la pratique de la musique amplifiée</p> <p>Améliorer les connaissances sur les apports dans l'eau et les sédiments, de substances sources de risque pour la santé</p> <p>Réduire les rejets ou les apports de certaines substances</p> <p>Développer un plan d'action PCB (polychlorobiphényles)</p> <p>Actions de sensibilisation et de communication</p> <p>Maîtriser les pollutions diffuses des aquifères à vocation eau potable</p> <p>Accélérer les procédures d'instauration des périmètres de protection des captages publics d'eau potable en priorisant les ressources les plus productives et les plus vulnérables</p> <p>Protéger les zones d'intérêt actuel et futur pour l'alimentation en eau potable</p> <p>Améliorer la gestion de la distribution publique de l'eau potable et l'information sur la qualité de l'eau distribuée</p>

	<p>Ouvrir à d'autres usages de l'eau</p> <p>Valoriser la recherche et favoriser le dialogue science-société</p> <p>Valoriser la recherche et favoriser l'innovation technologique</p> <p>Développer l'information du public et donner les clés de compréhension des effets de l'environnement sur la santé afin de permettre aux individus de faire des choix favorables à leur santé</p> <p>Former les acteurs à la santé environnementale</p> <p>Améliorer la connaissance en matière de surveillance de la contamination de l'alimentation</p>
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	<p>Activités industrielles</p> <p>Risques émergents (perturbateurs endocriniens, nanoparticules, etc)</p> <p>Air extérieur</p> <p>Air intérieur et habitat</p> <p>Eaux d'alimentation</p> <p>Sols</p> <p>Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...)</p> <p>Métaux (arsenic, cadmium, plomb, mercure...)</p> <p>Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...)</p> <p>Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...)</p> <p>Pollens (ambroisie, etc)</p> <p>Bruit</p>
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	SRCAE, PRST2, PPBE, Ecophyto, Plan PCB, CLS, PNNS, PRST2, ASV, Agenda 21, SDAGE...
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.prse2-rhonealpes.fr/extension/MAGA_dreal/design/PRSE2/images/PRSE2_Rhone.pdf

Intitulé du plan	Plan régional santé environnement 2011–2013 Auvergne
Organisme(s) de pilotage du plan	Préfet de région, DREAL, Direccte, collectivités locales, ARS, doyen de la faculté, CARSAT, Ordre des médecins, organismes socio-professionnels, associations et syndicats
Objectif	
Période de planification	2011-2013
Public cible visé par le plan	
Territoire cible du plan	Région Auvergne
Organisme(s) identifié(s) pour la mise en œuvre des actions	ARS, collectivités, ADEME, DREAL, DDT, Phyt'eauvergne...
Nombre d'actions identifiées en santé environnement	29
Bref descriptif des actions ayant un objectif santé environnement	<p> Limiter les expositions induites par le trafic routier Limiter les expositions d'origine industrielle et agricole Protéger les ressources en eau destinées à la consommation humaine Améliorer la qualité des eaux distribuées vis-à-vis des risques reconnus Anticiper les facteurs de dégradation des eaux destinées à la consommation humaine Améliorer la sécurité des eaux de baignades et de loisirs nautiques Appréhender la qualité sanitaire des eaux d'irrigation Soulager les milieux récepteurs Reconnaître et gérer les altérations des sols et des sédiments Dynamiser la lutte contre l'habitat indigne Prévenir les intoxications au monoxyde de carbone Prévenir les pathologies liées aux expositions à l'amiante Prévenir les cancers du poumon liés à l'exposition au radon Aider les occupants des logements à contenir les précurseurs d'allergies par une bonne gestion des locaux et notamment de leur aération Poursuivre la lutte contre le saturnisme infantile Protéger les espaces scolaires Protéger les espaces familiaux Limiter les expositions aux légionelles Limiter les expositions aux pollens allergisants Développer la concertation sur les ondes électromagnétiques Accompagner les patients dans la gestion de leurs facteurs de risques Mieux connaître les risques professionnels, et les actions conduites à l'égard des CMR pour les développer Organiser la formation des professionnels de santé à la gestion des risques d'origine environnementale Organiser la formation des techniciens du bâtiment à la gestion des facteurs de risques liés aux logements Organiser la formation des enseignants à l'éducation à la santé Relayer les campagnes nationales de sensibilisation et d'information sur les risques sanitaires d'origine environnementale Promouvoir l'inscription d'actions de prévention des risques sanitaires d'origine environnementale dans les programmes locaux (agenda 21-ateliers santé ville-villes santé de l'OMS-contrats territoriaux) Rapprocher les systèmes d'information du domaine de la santé du domaine de l'environnement et du domaine du travail </p>
Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	Activités industrielles Activités agricoles Transports Risques émergents (perturbateurs endocriniens, nanoparticules, etc) Air extérieur

	<p>Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation Eaux de baignade Sols Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) Métaux (arsenic, cadmium, plomb, mercure...) Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...) Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...) Micro-organismes (bactéries, virus, parasites) Pollens (ambroisie, etc) Allergènes provenant des acariens, animaux domestiques, blattes... Rayonnements ionisants (radon...) Rayonnements non ionisants (UV, champs électromagnétiques...) Bruit Fibres (minérales, amiante...)</p>
Ce plan prévoit-il une évaluation (des actions ou du plan dans son ensemble) ?	Oui
Le plan fait-il référence à une volonté de cohérence avec une autre politique publique ?	Villes OMS, Villes PNNS, ASV, PPBE, PPA, SRCAE, SDAGE, Ecophyto, plan PCB, PTS, PRST2...
Budget total alloué au plan (en €)	
Budget total alloué aux actions en santé environnement (en €)	
URL	http://www.ars.auvergne.sante.fr/fileadmin/AUVERGNE/ARS_auvergne/votre_sante/votre_environnement/PRSE2_Auvergne_approuve.pdf

Ecophyto 2

Le premier plan Ecophyto (« plan Écophyto 2018 ») était l'une des mesures proposées par le Grenelle de l'environnement fin 2007 et reprise par le PNSE 2 en 2009, visant à réduire l'usage de produits phytosanitaires. La deuxième version de plan, maintenant, co-piloté par les ministères de l'agriculture et de l'environnement, prend en compte les nombreuses actions mises en œuvre lors de la première phase (2009-2014), et souligne également que les solutions alternatives existantes sont insuffisamment diffusées.

L'Instruction DGAL/SDQPV/2016-563 du 1er juillet 2016 a été transmise aux préfets de région afin de d'assurer de la bonne déclinaison régionale de ce plan national.

Ses objectifs sont de :

- réduire l'usage, les risques et les impacts des produits phytosanitaires
- réduire de 25 % d'ici 2020 le recours aux produits phytosanitaires, en mobilisant l'ensemble des solutions techniques disponibles et efficaces
- réduire de 50 % à l'horizon 2025 le recours aux produits phytosanitaires.

Ce plan a été décliné dans les deux régions Auvergne et Rhône-Alpes.

Territoire cible du plan	Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	URL
Région Auvergne	Activités agricoles Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...)	http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20151214_Presentation_DGAL_CROS_Auvergne_cle0d66ed.pdf
Région Rhône-Alpes	Activités agricoles Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...)	http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2-Presentation_Ecophyto_V2_CROS_du_08-07-15_cle0ed938.pdf

Plan Climat Energie Territorial et Plan Climat-Air-Energie Territorial

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national (chapitre 7 du Plan de 2004) et repris par les lois Grenelle (la loi Grenelle 2 de 2010 imposant d'ailleurs l'élaboration d'un PCET aux collectivités et EPCI de plus de 50 000 habitants), c'est un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCET vise deux objectifs :

- l'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- l'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire.

En France, les objectifs d'atténuation ont été déclinés comme suit :

- réduire de 14% les émissions de GES entre 2005 et 2020 ;
- améliorer l'efficacité énergétique de 20% d'ici à 2020 ;
- intégrer 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2020.

De plus, la France vise l'objectif « Facteur 4 » pour 2050 : il s'agit de diviser par 4 les émissions de GES par rapport à 1990.

La loi relative à la transition énergétique publiée le 17 août 2015 prévoit la généralisation des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) pour tous les EPCI de plus de 20 000 habitants dès 2018.

Un PCEAT est une démarche de développement durable axée spécifiquement sur la lutte contre les changements climatiques. D'un point de vue réglementaire, un PCEAT doit être composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation. Il représente une évolution du PCET, incluant plus spécifiquement la qualité de l'air.

Treize PCET et deux PCEAT ont été recensés en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Territoire cible du plan	Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	URL
Région Rhône-Alpes	Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...)	http://observatoire.pcet-ademe.fr/pcet/fiche/245/region-rhone-alpes
Département de l'Allier	Transports Air extérieur Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...) Bruit	http://observatoire.pcet-ademe.fr/data/plan_climat_energie_territorial_version_finale_session_decembre_2013.pdf
Département de l'Ain	Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...) Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation	http://fr.calameo.com/read/002286624a14dc196c57c
Département de la Savoie	Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...) Air extérieur	http://www.savoie.fr/6830-plan-climat-energie-territorial.htm
Département de l'Isère	Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...)	http://observatoire.pcet-ademe.fr/data/delib_plan_climat_24_fevrier_2012_complete.pdf
Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier	Air extérieur Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...)	http://www.agglo-vichyvaldallier.fr/wp-content/uploads/2016/05/PCET.pdf
Clermont Communauté	Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...)	http://observatoire.pcet-ademe.fr/data/paect_clermont_communaute_1.pdf
Communauté d'agglomération d'Annecy	Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...) Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...)	https://www.agglo-annecy.fr/france/DT1365000975/page/Plan-Climat-%C3%89nergie-Territorial-PCET.html
Chambéry métropole	Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...) Air extérieur	http://www.chambery-metropole.fr/130-plan-climat.htm
Bourg-en-Bresse Agglomération	Air extérieur	http://observatoire.pcet-ademe.fr/pcet/fiche/341/bourg-en-bresse-agglomeration
Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons	Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...) Air extérieur	http://www.annemasse-agglo.fr/espacehabitants/developpement-durable/
Ville de Villeurbanne	Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...) Air extérieur Eaux d'alimentation Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...) Pollens (ambrosie, etc)	http://observatoire.pcet-ademe.fr/data/pcet_document_institutionnel_1.pdf
Ville de Grenoble	Air intérieur et habitat Eaux d'alimentation	http://observatoire.pcet-ademe.fr/data/bilan_nov2013_grenoblefacteur_4_vd.pdf
Ville de Lyon	Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...)	http://www.lyon.fr/

	Eaux d'alimentation	
Ville de Chambéry	Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...) Air extérieur Eaux d'alimentation	http://www.chambery-metropole.fr/130-plan-climat.htm

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Dans son livre vert sur la politique future de lutte contre le bruit du 4 novembre 1996, la Commission européenne désigne le bruit comme l'un des principaux problèmes d'environnement qui se posent en Europe. C'est néanmoins en 2002 que le Conseil et le Parlement européens ont adopté la directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Il y est considéré que les autorités compétentes devraient établir, en concertation avec le public, des plans d'action portant sur les mesures à prendre en priorité dans certaines zones d'intérêt: les principales agglomérations et les grandes infrastructures de transport.

La transposition de cette directive en droit français en 2005 prévoit l'élaboration de deux outils : les cartes de bruit et les Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Les cartes de bruit constituent un diagnostic. Les PPBE définissent les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées, notamment grâce à ces cartes.

L'objectif des PPBE consiste à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes. Les mesures qui relèvent d'un PPBE sont plutôt à prendre parmi l'aménagement du territoire, l'ingénierie des systèmes de gestion du trafic, la planification de la circulation, la réduction du bruit par des mesures d'isolation acoustique et la lutte contre le bruit à la source.

La recherche a recensé 60 PPBE mis en place dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Territoire cible du plan	Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	URL
Département de l'Ain	Bruit	http://www.ain.fr/upload/docs/application/pdf/2015-07/acc_ppbe_2emeecheance_vf_2015-07-27_accessible.pdf
Département du Rhône	Bruit	http://www.rhone.gouv.fr/content/download/20981/124857/file/PPBE69_Etat_2013-2018_2015%20apr%C3%A8s%20consult1_approuve.pdf
Département de l'Allier	Bruit	http://www.allier.gouv.fr/IMG/pdf/15_PPBE_Etat_2_Approuve.pdf
Département de la Savoie	Bruit	http://www.savoie.gouv.fr/content/download/9817/67955/file/PPBE_73_ETAT_2010.pdf
Département de la Haute-Savoie	Bruit	https://www.hautesavoie.fr/sites/default/files/ppbe-17_05_16.pdf
Département de la Haute-Loire	Bruit	http://www.haute-loire.gouv.fr/IMG/pdf/Plan-2.pdf
Département du Cantal	Bruit	http://www.cantal.gouv.fr/IMG/pdf/PPBE_15_Echeance2_approuvele20150824_cle1c35ff.pdf
Département du Puy-de-Dôme	Bruit	http://www.puy-de-dome.gouv.fr/IMG/pdf/PPBE_etat_1ere_echeance.pdf
Département de la Drôme	Bruit	http://www.drôme.gouv.fr/IMG/pdf/ppbe_revisiion_2015-2018.pdf
Département de l'Ardèche	Bruit	http://www.ardeche.gouv.fr/IMG/pdf/141016projet_PPBE_2emePhaseDefinitif.pdf
Département de la Loire	Bruit	http://www.loire.gouv.fr/IMG/pdf/PPBE_2EME_ECHEANCE-2014-Bilan_CONSULTATION.pdf
Département de l'Isère	Bruit	http://www.isere.gouv.fr/content/download/22896/153859/file/PPBE%20Etat%20deuxi%C3%A8me%20%C3%A9tape%20approuv%C3%A9%2026%20mai%202015.pdf
Aéroport Lyon Saint-Exupéry	Bruit	http://www.isere.gouv.fr/content/download/17918/115524/file/plan%20de%20pr%C3%A9vention%20du%20bruit%20a%C3%A9roport%20St%20Exup%C3%A9ry.pdf
Ville de Biviers	Bruit	http://cities.reseaudesvilles.fr/cities/64/documents/3m3rnl8fxh2da4e.pdf
Ville du Champ-Pres-Frogès	Bruit	http://www.isere.gouv.fr/content/download/20179/137396/file/PPBE-Champ-pr%C3%A8s-Frogès.pdf
Ville de Frogès	Bruit	http://www.isere.gouv.fr/content/download/20176/137384/file/PPBE%20approuv%C3%A9%200Frogès.pdf
Ville de Montbonnot-Saint-Martin	Bruit	http://www.montbonnot.fr/content/download/23307/329189/file/var/monbonnot/storage/original/application/43c7ddbff8be74f8c30056236d675c07.pdf
Ville de La Pierre	Bruit	http://www.isere.gouv.fr/content/download/20180/137400/file/PPBE-La-Pierre.pdf
Ville de Saint-Ismier	Bruit	http://cities.reseaudesvilles.fr/cities/133/documents/bpywb7ctlrds4k.pdf
Ville de Saint-Nazaire-les-	Bruit	http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr/download/MAIRIE/Urbanisme/PPBE/pl

Eymes		an-prevention-bruit-sne.pdf
Ville de Villard-Bonnot	Bruit	http://www.villard-bonnot.fr/fr/information/87073/cartes-bruit
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Bruit	http://www.paysvoironnais.com/les-services-383.html#content
Ville de Beynost	Bruit	http://www.beynost.fr/
Ville de La Boisse	Bruit	www.ville-laboisse.fr/IMG/doc/projet_ppbe_la_boisse.doc
Ville de Massieux	Bruit	http://www.mairie-de-massieux.fr/attachments/240089-Proposition%20PPBE%20Massieux-02%20pour%20site.pdf
Ville de Miserieux	Bruit	www.ain.gouv.fr/IMG/pdf/PPBE-Commune_de_Miserieux-22-05-2014.pdf
Ville de Montluel	Bruit	http://www.ville-montluel.fr/IMG/pdf/240089-ppbe_definitif_montluel.pdf
Ville de Neyron	Bruit	www.ain.gouv.fr/IMG/pdf/240089-PPBE_definitif_Neyron.pdf
Ville de Reyrieux	Bruit	www.ain.gouv.fr/IMG/pdf/240089-PPBE_Reyrieux_definitif.pdf
Ville de Saint-Maurice-de-Beynost	Bruit	http://www.saint-maurice-de-beynost.fr/telechargements/urbanisme/ppbe/1118-plan-de-prevention-du-bruit-dans-l'environnement/file
Ville de Sainte-Euphemie	Bruit	www.ain.gouv.fr/IMG/pdf/240089-PPBE_definitif_Sainte-Euphemie.pdf
Communauté d'agglomération du Pays Viennois	Bruit	www.paysviennois.fr/IMG/pdf/ppbe_chasse_aprouve.pdf
Ville de Belmont-d'Azergues	Bruit	http://www.belmontdazergues.com/index.php/fr/
Ville de Brignais	Bruit	http://www.brignais.com/attachment/319823/
Ville de Brindas	Bruit	http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/cartes-de-bruit-et-ppbe/les-communes-concernees-par-les-cartes-de-bruit-strategiques.html
Ville de Chaponost	Bruit	http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/cartes-de-bruit-et-ppbe/les-communes-concernees-par-les-cartes-de-bruit-strategiques.html
Ville de Communay	Bruit	https://www.communay.fr
Ville de Dommartin	Bruit	http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/cartes-de-bruit-et-ppbe/les-communes-concernees-par-les-cartes-de-bruit-strategiques.html
Ville de Grezieu-la-Varenne	Bruit	https://www.mairie-grezieulavarenne.fr/images/3-COTE-PRATIQUE/environnement/Bruit/Plan_prevention_bruit.pdf
Ville de Lozanne	Bruit	http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/cartes-de-bruit-et-ppbe/les-

		communes-concernees-par-les-cartes-de-bruit-strategiques.html
Ville de Millery	Bruit	http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/cartes-de-bruit-et-ppbe/les-communes-concernees-par-les-cartes-de-bruit-strategiques.html
Ville de Montagny	Bruit	http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/cartes-de-bruit-et-ppbe/les-communes-concernees-par-les-cartes-de-bruit-strategiques.html
Ville d'Orlienas	Bruit	http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/cartes-de-bruit-et-ppbe/les-communes-concernees-par-les-cartes-de-bruit-strategiques.html
Ville de Saint-Jean-des-vignes	Bruit	www.saintjeandesvignes.fr/
Ville de Saint-Symphorien-d'Ozon	Bruit	www.saintsymphoriendozon.fr/
Ville de Sainte-Consorce	Bruit	http://www.mairie-sainteconsorce.fr/cartes-du-bruit/
Ville de Ternay	Bruit	http://www.ternay.fr/IMG/pdf/Plan_de_prevention_du_Bruit_dans_l_environnement_de_la_commune_de_Ternay.pdf
Ville de Vaugneray	Bruit	http://www.vaugneray.com/cities/186/documents/5r3s1b55rtrt470.pdf
Ville de Vourles	Bruit	http://www.vourles.fr/uploads/fichiers/mairie/Developpement%20durable/Projet%20plan%20prevention%20bruit.pdf
Communauté de Communes Beaujolais-Saône-Pierres Dorées	Bruit	www.cc-pierresdorees.com/
Communauté de Communes Monts d'Or - Azergues	Bruit	www.civrieuxdazergues.fr/
Communauté de Communes de l'Est Lyonnais	Bruit	www.ccel.fr/
Ville d'Annecy	Bruit	http://www.annecy.fr/include/viewFile.php?idtf=8050&path=d4%2F8050_1456995190_PPBE-Ville-ANNECY2015.pdf
Ville de Clermont-Ferrand	Bruit	http://www.clermont-ferrand.fr/IMG/pdf/ppbe_ville.pdf?14907/b0b9e49781dd9086c940e3552e17fc0300d9ff79
Communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand	Bruit	http://www.clermontcommunaute.net/index.php?option=com_content&view=article&id=1114&Itemid=797
Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole	Bruit	http://www.lametro.fr/include/viewFile.php?idtf=3346&path=70%2F3346_560_LivretPPBE_2016_BD.pdf

Ville de Bresson	Bruit	http://www.village-de-bresson.fr/iso_album/ppbe_bresson.pdf
Communauté Urbaine du Grand Lyon	Bruit	http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/environnement/bruit/20110719_planbruit2010.pdf
Communauté d'agglomération Saint Etienne Métropole	Bruit	http://www.saint-etienne-metropole.fr/fileadmin/user_upload/01_projets_agglo/objectifs_transversaux/PPBEapprouve-17fev2011.pdf
Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes	Bruit	http://www.valence.fr

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

En France, comme dans les autres pays membres de l'union européenne, les premiers "plans de gestion" des eaux encadrés par le droit communautaire inscrits dans la directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000, ont été approuvés à la fin de l'année 2009. Ce sont les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Institués par la loi sur l'eau de 1992, ces documents de planification ont évolué suite à la DCE. Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux". bassin hydrographique. Les bassins hydrographiques se situant en partie dans notre région sont au nombre de 2 : Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée.

Les agences de l'eau, principaux organes de financement de la politique de l'eau dans les bassins, assurent avec les services déconcentrés de l'Etat (DREAL de bassin) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), le secrétariat technique pour l'élaboration du SDAGE, selon 3 axes :

- orientations permettant de satisfaire les grands principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque masse d'eau du bassin : cours d'eau, plan d'eau ; nappe souterraine ; estuaires ; eaux côtières ;
- aménagements et dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques, afin de réaliser les objectifs fixés.

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il représente une déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, visant à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

Nous avons recensé 18 SAGE et 2 SDAGE sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Territoire cible du plan	Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	URL
L'Ardèche	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/strategie_SAGE_doc_complet.pdf
Bassin de l'Arve	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...)	http://www.sage-arve.fr/wp-content/uploads/2016/06/SAGE-Arve-PAGD-Partie-3-Enjeux-Objectifs-strat%C3%A9gie-Consultation.pdf
Bassin Versant de la Basse vallée de l'Ain	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation	http://www.bassevalleedelain.com/objectifs.php
La Bourbre	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/doc_SAGE06007-1164962931.pdf
La Dore	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation Eaux de baignade Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...)	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/09538d_sage_dore_strategie_version_validee.pdf
Le Drac amont	Activités agricoles Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/pagd_drac_amont.pdf
Le Drac Romanche	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/DOCSAGE_CLE20070327.pdf
La Drôme	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation Eaux de baignade	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/1_pagd_sagedrome_ap.pdf
Communauté de communes de l'Est lyonnais	Activités industrielles Activités agricoles Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/pagdpdf628.pdf
Le Lignon du Velay	Eaux d'alimentation	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/synthes_strategie_lignon_final.pdf
La Loire amont	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...)	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/sage_la-pagd_v2_valide_par_la_cle_partie1.pdf

	Eaux d'alimentation	
La Loire en Rhône Alpes	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/pagd_4.pdf
L'Alagnon	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/projet_pagd_1.pdf
Bassin versant Allier aval	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/3_sageaa_pagd_partie1.pdf
Le Célé	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/pagd_6.pdf
Le Cher amont	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...)	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/pagd-cher-amont.pdf
La Sioule	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/2014-SAGE-Sioule-PAGD-BD.pdf
Bassin Yèvre Auron	Eaux d'alimentation	http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/pagd_sage-ya_v6.pdf
Rhône Méditerranée	Risque naturel majeur (séismes, feux de forêt, inondations, tempêtes, avalanches, crues torrentielles...) Eaux d'alimentation	http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/sdage2016/docs-officiels/20151221-SDAGE-RMed-2016-2021.pdf
Loire Bretagne	Eaux d'alimentation Nitrates Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...) Micro-organismes (bactéries, virus, parasites)	http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021/PUBLI_Sdage16-21_IntegralWeb.pdf

Schéma Régional Climat Air Énergie

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) a été créé par l'article 68 de la loi Grenelle II de juillet 2010. Conformément à la loi, le SRCAE doit être co-élaboré par l'État et la Région, il doit faire un état des lieux régional à travers un bilan énergétique comprenant :

- un inventaire des émissions de gaz à effet de serre
- un inventaire des principales émissions de polluants atmosphériques
- un inventaire des consommations énergétiques à travers les thématiques suivantes : bâtiments, industrie, agriculture, transports
- une évaluation du potentiel énergétique, renouvelable et de récupération

Le SRCAE doit définir, à partir de l'état des lieux, des objectifs et des orientations aux horizons 2020 et 2050 en termes :

- de développement des énergies renouvelables
- de maîtrise des consommations énergétiques
- de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- de réduction des émissions de polluants atmosphériques
- évaluation des potentiels d'économies d'énergie.

Les régions Rhône-Alpes et Auvergne ont chacune présenté un SRCAE. Ce schémas ont été approuvés en 2012 en Auvergne et en 2014 en Rhône-Alpes.

Territoire cible du plan	Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	URL
Région Auvergne	Transports Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...) Air extérieur	http://www.auvergne.fr/sites/default/files/02-document_orientation_srcae_auvergne.pdf
Région Rhône-Alpes	Activités industrielles Transports Risques liés au climat (canicule, froid, moustiques de genre Aedes...) Air extérieur	http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/4_SRCAE_Orientations_Avril_2014_cle6b2fd4.pdf

Plan de Protection de l'Atmosphère

Ces plans ont été introduits par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) du 30 décembre 1996. Le décret en Conseil d'Etat du 25 mai 2000 en a précisé le contenu.

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) définissent les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. Leur dispositif est régi par le code de l'environnement (articles L222-4 à L222-7 et R222-13 à R222-36).

Les plans de protection de l'atmosphère énumèrent les principales mesures préventives et correctives devant être prises en vue de réduire les émissions des sources fixes et mobiles de polluants atmosphériques, d'utiliser l'énergie de manière rationnelle et d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation nationale. Les mesures des PPA concernent tous les secteurs émetteurs de polluants atmosphériques : les transports, l'industrie, l'agriculture et le résidentiel-tertiaire.

Nous avons recensé 5 PPA en Auvergne-Rhône-Alpes.

Territoire cible du plan	Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	URL
Région de Grenoble	Activités industrielles Transports Air extérieur Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...)	http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PPA_Grenoble_version_finale_mis_en_forme_cle741c3c-1.pdf
Agglomération de Lyon	Activités industrielles Transports Air extérieur Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...)	http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PPA_Lyon_version_finale_mis_en_forme_cle125d46.pdf
Agglomération de Saint-Etienne	Activités industrielles Transports Air extérieur Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...)	http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PPA_St-Etienne_janvier_2014-1_cle08e65e.pdf
Vallée de l'Arve	Activités industrielles Transports Air extérieur Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...) Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...)	http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ppa_20120305_cle75c674-1.pdf
Agglomération de Clermont-Ferrand	Transports Air extérieur Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...)	http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PPA-agglomeration-Clermont-Ferrand-approuve_cle055ac9.pdf

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire a été institué par la loi « Voynet » du 25 juin 1999. Il a pour objectif de fixer les orientations, à moyen terme, en matière d'aménagement et de développement durable du territoire régional. Ce document prospectif n'a aucun caractère prescriptif. Il doit veiller à la cohérence des politiques de l'Etat et des collectivités territoriales sur le territoire régional. Il n'existe aucun lien juridique entre le SRADDT et les documents d'urbanisme régionaux.

L'élaboration d'un SRADDT n'est pas obligatoire, les Régions ayant elles-mêmes à évaluer l'opportunité de s'en doter.

Au terme de l'exercice de prospective à l'horizon 2030, engagé début 2008, le Comité de pilotage du SRADDT Auvergne a, dans sa séance du 10 avril 2008, validé le Scénario de Référence qui décrit l'ambition de la Région en matière d'aménagement et de développement territorial pour les vingt prochaines années.

Ce document fixe les orientations en matière de :

- localisation cohérente des grands équipements, des infrastructures et des services d'intérêt général pour maintenir les services publics dans les zones en difficulté et favoriser les projets économiques porteurs d'investissements et d'emplois
- développement harmonieux des territoires urbains, périurbains et ruraux ;
- protection et mise en valeur de l'environnement, des sites, des paysages et du patrimoine naturels et urbains ;
- réhabilitation des territoires dégradés.

La région Rhône-Alpes n'a pas réalisé de SRADDT.

Territoire cible du plan	Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	URL
Région Auvergne	Air intérieur et habitat Air extérieur Eaux d'alimentation	http://www.auvergne.fr/sites/default/files/charte-sraddt.pdf

Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux

C'est en 2006 que la Région Rhône-Alpes a décidé d'engager les travaux d'élaboration du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux en Rhône-Alpes (PREDD-RA), document finalement validé en 2010. Le PREDD de la région Auvergne a quant à lui été validé un an auparavant, en 2009.

Ce plan prend origine dans la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, reprise dans le Code de l'environnement (article L.541-1 et suivants notamment), qui prévoit que chaque région doit être couverte par un plan régional ou interrégional d'élimination des déchets dangereux.

Ce plan doit établir le panorama régional de la gestion des déchets dangereux (évaluation des stocks, des flux, des filières d'élimination, ...), puis projeter la situation actuelle à un horizon de dix ans, identifier les axes de progrès ainsi que les besoins, fixer des objectifs et proposer un ensemble de recommandations visant à améliorer la gestion des déchets dangereux. Il constitue ainsi un cadre de référence opposable pour les pouvoirs publics et les acteurs locaux.

Les 2 plans des régions Auvergne et Rhône-Alpes ont été recensés dans notre analyse.

Territoire cible du plan	Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	URL
Région Rhône-Alpes	Déchets Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...)	http://predd.rhonealpes.fr/IMG/pdf/Annexe_1_PREDD-RA_octobre_2010.pdf
Région Auvergne	Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...)	http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PREDIS_Auvergne_2009_adopté_cle2eaa16-1.pdf

Convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 de la branche Accidents du travail et Maladies Professionnelles (COG AT/MP) Prévention des risques Professionnels CARSAT Rhône-Alpes

La convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 de la branche Accidents du travail et Maladies Professionnelles (COG AT/MP) est la troisième conclue entre l'Etat et la Cnamts. Elle marque un nouvel engagement sur la priorisation des actions de prévention.

La stratégie de la prévention des risques professionnels s'articule depuis 2009 autour des trois axes « agir en entreprise, capitaliser les bonnes pratiques et les déployer ».

Elle a pour vocation d'amener les entreprises à faire des liens entre :

- expertise technique et compétences en santé au travail,
- organisation du travail et organisation de la prévention,
- performances et santé au travail.

Cette programmation n'a pas été retrouvée dans la région Auvergne.

Territoire cible du plan	Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	URL
Région Rhône-Alpes	Activités industrielles Travail Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...)	http://www.carsat-ra.fr/images/pdf/entreprises/sp1197.pdf

Plan Régional de Santé au Travail 2

Le Plan de Santé au Travail 2010-2014 (PST2) lancé en juillet 2010 avait pour objectif de donner une visibilité politique aux objectifs publics en matière de santé et de sécurité au travail, notamment en affichant des priorités claires :

- réduire de 25 % le nombre d'accidents du travail d'ici 2014
- stabiliser le nombre de maladies professionnelles, en particulier l'évolution des troubles musculo-squelettiques

Pour tenir compte des spécificités régionales, le PST2 a été décliné sous la forme d'un plan régional piloté par chaque DIRECCTE en association avec les acteurs locaux de la prévention.

Le Plan Régional de Santé au Travail pour 2010-2014 (PRST2) prenait en considération ce contexte et avait vocation à contribuer à accompagner les entreprises dans leur développement.

Le PRST2 a également poursuivi un objectif plus global de santé publique et s'inscrivait donc dans la logique des actions menées dans le Plan Régional Santé Environnement (PRSE), les efforts des entreprises en matière environnementale devant en effet contribuer à la santé de la population et donc des travailleurs.

Les PRST2 Auvergne et Rhône Alpes ont tous deux été validés en 2010 et sont analysés dans notre étude.

Territoire cible du plan	Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	URL
Région Auvergne	Travail Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...) Fibres (minérales, amiante...)	http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/sites/auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/PRST_2_AUVERGNE_Version_EI_du_061211.pdf
Région Rhône-Alpes	Travail Air intérieur et habitat Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...) Fibres (minérales, amiante...)	http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/sites/auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/Plan-Regional-de-Sante-Travail-2010-2014_1_.pdf

Plan Santé-Sécurité au Travail 2011-2015

Dans un contexte de concertation nationale pour l'amélioration des conditions de travail, les 35 MSA ont développé, avec l'appui de la Caisse Centrale, des stratégies spécifiques déclinées à travers des actions nationales et des projets régionaux ou locaux.

La Caisse Centrale a assuré la coordination stratégique du plan, la mutualisation et le dialogue, pour promouvoir la prévention au cœur des entreprises agricoles, auprès des salariés, des employeurs et des exploitants. Elle représentait l'Institution auprès des autres partenaires nationaux.

Nous avons analysé le plan national Santé-Sécurité au Travail 2011-2015.

Territoire cible du plan	Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	URL
National	Risques liés aux animaux domestiques et sauvages Travail Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) Micro-organismes (bactéries, virus, parasites)	http://www.msa.fr/lfr/documents/11566/112905/MSA+-+Plan+Sante-Securite+au+Travail+2011-2015.pdf

Plan national d'action pour la gestion du risque lié au radon

Dans le cadre du premier PNSE, un premier plan national d'action 2005-2008 relatif à la gestion du risque lié au radon avait été élaboré par l'ASN, en 2005, en collaboration avec la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'Institut de veille sanitaire (InVS) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Cette dynamique a été poursuivie et amplifiée dans le second plan national d'action 2011-2015 pour la gestion du risque lié au radon, élaboré en collaboration entre l'ASN, les ministères chargés de la santé, de la construction et du travail et les organismes partenaires (IRSN, InVS, CSTB et le conseil régional du Limousin).

Ce plan a inscrit en première priorité la réduction des expositions dans l'habitat existant et l'application de nouvelles règles de construction dans les bâtiments neufs afin de garantir un niveau faible d'exposition des personnes. Pour plusieurs des actions prévues dans ce second plan, il a été décidé de s'appuyer sur des initiatives régionales, prises notamment dans le cadre de l'élaboration de plans régionaux « santé-environnement » (PRSE).

Les grands axes de ce plan étaient :

- Mettre en place une politique en matière de gestion du risque lié au radon dans les bâtiments existants à usage d'habitation.
- Mettre en place une réglementation pour les bâtiments neufs à usage d'habitation.
- Assurer le suivi de la réglementation des lieux ouverts au public et de la réglementation applicable aux travailleurs.
- Développer et mettre en place de nouveaux outils de gestion et un dispositif opérationnel de réalisation des diagnostics des bâtiments et de réalisation des travaux par les professionnels du bâtiment.
- Coordonner la politique en matière d'études et de recherche.

Territoire cible du plan	Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	URL
National	Air intérieur et habitat Rayonnements ionisants (radon...)	https://www.asn.fr/Informer/Dossiers/Le-radon/Plans-nationaux-d-action-pour-la-gestion-du-risque-lie-au-radon/Plan-national-d-action-2011-2015-pour-la-gestion-du-risque-lie-au-radon

Plan national d'action sur les PolyChloroBiphényles 2008-2015

Au niveau européen comme international, des dispositions ont été prises pour réduire l'exposition de la population aux PCB et notamment la fixation en 2006 des teneurs maximales européennes à ne pas dépasser dans les denrées. Des dépassements de ces teneurs dans les poissons d'eau douce ont été observés dans plusieurs cours d'eau français, conduisant au lancement d'un plan interministériel (Ministères en charge de l'écologie, de la santé et de l'agriculture) sur les PCB le 6 février 2008.

Celui-ci s'articulait autour de 6 axes :

- Intensifier la réduction des rejets de PCB
- Améliorer les connaissances scientifiques sur le devenir des PCB dans les milieux aquatiques et gérer cette pollution
- Renforcer les contrôles sur les poissons destinés à la consommation et adopter les mesures de gestion des risques appropriées
- Améliorer la connaissance du risque sanitaire et sa prévention
- Accompagner les pêcheurs professionnels et amateurs impactés par les mesures de gestion des risques
- Evaluer et rendre compte des progrès du plan

Territoire cible du plan	Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	URL
National	Eaux d'alimentation Alimentation Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...)	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_PCB-2.pdf

Plan Cancer 2014-2019

Ce troisième Plan cancer montre la volonté du gouvernement d'amplifier la lutte contre les cancers par des mesures concrètes et un engagement coordonné de tous ses acteurs : le Plan cancer 2014-2019 a pour aspiration première de répondre aux besoins et aux attentes des personnes malades, de leurs proches et de l'ensemble des citoyens. L'ambition est de guérir, de préserver la continuité de vie, mais aussi d'éviter que n'apparaisse la maladie.

Le comité de pilotage interministériel veille à la réalisation du Plan par la mobilisation des partenaires et des moyens et oriente sa mise en œuvre. Le comité de pilotage est co-présidé par les cabinets des ministres chargés de la recherche et de la santé. Il se compose des directeurs des administrations centrales des ministères chargés de la recherche et de la santé et des autres ministères impliqués, du directeur général de la Cnamts, d'un représentant des directeurs généraux des agences régionales de santé, du président de l'INCa et des associations représentant les malades et les usagers de la santé.

Le pilotage du Plan cancer s'exerce en articulation entre le niveau national et le niveau régional. Les agences régionales de santé sont responsables de la déclinaison du Plan dans leur région, pour les actions dont elles sont pilotes ou partenaires, en tenant compte des spécificités de leurs territoires.

Territoire cible du plan	Thématique(s) de santé environnement abordé(e)s dans les plans	URL
National	Risques émergents (perturbateurs endocriniens, nanoparticules, etc) Travail Produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) Biocides Polluants organiques (COV, HAP, dioxines et furanes...) Polluants atmosphériques (CO, NOx, SO2, particules...) Rayonnements ionisants (radon...) Rayonnements non ionisants (UV, champs électromagnétiques...)	http://www.e-cancer.fr/Expertises-et-publications/Catalogue-des-publications/Plan-Cancer-2014-2019